

Informons-nous

SUR

REILHAC

2016





Nouvelle adresse
Z.A. des 4 chemins
15250 NAUCELLES
Retrouvez nous sur
cantal-loisirs.fr
04 71 64 99 00

Nos principales marques ...

VIKING[®]

STIHL[®]

Kubota

TRIGANO

REMOQUES

JARDINAGE
Expert en Matériel de Jardin

ETESIA

ASPEN

Fuel for professionals

**CANTAL
LOISIRS**



Terrains de sport & municipalités

Grands ou petits, le
résultat est le même !

TORO.

Le mot du Maire

Difficile d'évoquer l'année 2016 sans avoir une pensée attristée pour toutes les victimes des odieux attentats et leurs familles, qui ont endeuillé la France dans le but de déstabiliser notre République.

Forts de nos valeurs républicaines, nous restons debout et heureusement la vie continue.

Pour ce qui est de notre commune, quelques changements ont eu lieu au niveau du personnel, vous en découvrirez le détail en parcourant notre bulletin. Cette nouvelle organisation au niveau de l'Ecole et de la mairie donne entièrement satisfaction aux usagers.

Les enfants s'adaptent parfaitement à leur nouveau restaurant scolaire, profitant d'un espace accueillant et d'une vue imprenable. La réfection totale de la voirie de Lagarde avec reprise des eaux pluviales a été réalisée dans de bonnes conditions et semble donner satisfaction aux riverains.

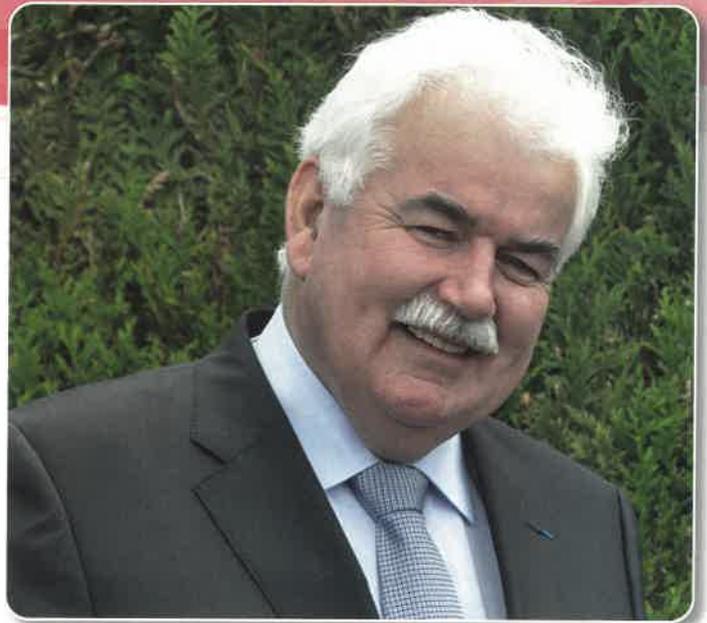
L'effectif scolaire reste stable à 83 élèves. Cette année, des travaux importants sont prévus au niveau du groupe scolaire, mise en accessibilité, travaux de rénovation énergétique et renouvellement du parc informatique.

La construction de toilettes publiques sur la place sera réalisée en cours d'année.

La prochaine tranche de travaux de voirie concernera l'aménagement et la sécurisation de la route impériale et de ses abords.

Au niveau intercommunalité, un autre projet verra le jour prochainement sur la commune de Nauzelles (commune retenue par toutes les communes adhérentes, après réflexion) qui a procédé à la pose de la première pierre du Centre Social Intercommunal de la Vallée de l'Authre, structure en constante évolution depuis sa création il y a une dizaine d'années.

La dynamique de notre commune avec 1 174 habitants est due également au tissu associatif reilhacois qui se révèle d'une grande richesse de par la diversité des activités proposées, que ce soit



dans le domaine social, culturel ou sportif. Cette année, une petite parenthèse pour le Comité des Fêtes qui organise, entre autre, une des fêtes patronales des plus enviées de notre territoire local et qui, cette année a dû, et a su s'adapter aux contraintes imposées par l'Etat, à une semaine de la fête, suite aux événements du 14 juillet.

Les dernières réformes de l'Etat qui ont été nombreuses et lourdes de conséquences notamment avec la loi NOTRe qui a obligé les communes à transférer des compétences aux intercommunalités telle que la CABA ; Notamment en matière d'urbanisme avec la mise en place du PLUi qui est en cours d'élaboration. Je tiens à remercier la compétence du personnel des services de la CABA qui est également instructeur des Autorisations du Droit des Sols des communes.

Merci à mes collègues du Conseil Municipal, aux membres du CCAS, aux employés municipaux pour leur disponibilité, la qualité de leur travail et toutes les attentions qu'ils ont pour toutes les reilhacoises et reilhacois.

Une pensée particulière pour ceux qui nous ont quittés en 2016, pour ceux qui souffrent et ceux qui sont dans la peine.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin dont nous devons la confection à Simon BOULDOYRÉ, assisté par la commission communication, auquel j'adresse mes remerciements.

*Le Maire,
Jean-Pierre PICARD*

Vœux de la municipalité



Comme le veut la tradition, le Maire, Jean-Pierre PICARD, le Conseil Municipal, le personnel communal et le CCAS ont présenté leurs vœux aux habitants de la commune samedi 7 Janvier à la salle polyvalente, en présence de Bruno FAURE, Conseiller Départemental rejoint par Marie Hélène ROQUETTE dans la soirée ; Jacques MEZARD et Alain CALMETTE étant excusés, pris par d'autres obligations.

C'est donc dans une salle comble et une assistance attentive que Monsieur le Maire remerciait les Reilhacois pour leur présence à ce traditionnel rendez-vous et accueillait les nouveaux habitants :

« C'est avec un grand plaisir que je vous accueille pour cette traditionnelle cérémonie des vœux, moment privilégié s'il en est, mais aussi temps de convivialité et de rencontre. »

Après avoir distillé quelques recettes qui font que chaque citoyen se sent véritablement Reilhacois...

« Le bien vivre ensemble, la solidarité, la qualité du lien social qui se tisse quotidiennement, la convivialité, la proximité font que chaque citoyen se sent véritablement REILHACOIS. »

Monsieur le Maire retraçait les moments forts de l'année écoulée sur la commune avec notamment l'inauguration de la cantine et des quatre logements locatifs sociaux dont deux adaptés à mobilité réduite, réalisation atypique mettant en avant les avantages d'une mutualisation.

En ce qui concerne les autres équipements structurant, Monsieur le Maire précisait les travaux de voirie :

« Il a été également réalisé la réfection totale de la voirie rue des Aubépinés à Lagarde avec reprise des eaux pluviales... »

Ainsi que les travaux réalisés en régie par le personnel communal :

« Le ravalement intérieur de la salle polyvalente, divers travaux de voirie, fossés, accotement... »

Mais l'hommage appuyé qu'il adressait au tissu associatif restera un moment fort de son intervention :

« En tant que Maire, je suis vraiment très fier, à chaque fois que l'on fait allusion à notre dynamisme, de constater qu'il s'agit en grande partie, grâce à notre tissu associatif » La vie associative dans notre



commune se révèle d'une grande richesse de par la diversité des activités proposées, que ce soit dans le domaine social, culturel ou sportif.

C'est pourquoi je me réjouis que vous donniez corps par votre engagement aux valeurs de solidarité, de fraternité et je reconnais là, votre implication au service du mieux vivre ensemble et du lien social que vous apportez à notre commune. »

Monsieur le Maire remerciait donc tous les représentants d'associations pour leur dynamisme avec une mention particulière pour le comité des fêtes.

S'adressant au Personnel Communal, qui a vu cette année des modifications au niveau des effectifs avec le départ à la retraite de Simone LEYBROS en septembre 2016 et de Michelle FERRARA qui a demandé sa mutation à la mairie de VITRAC pour rapprochement familial, depuis le 1er décembre 2016. *« Je souhaite à l'une une longue retraite et à l'autre une bonne adaptation à sa nouvelle mairie ».*

Et Monsieur le Maire souhaitait la bienvenue aux nouvelles recrues pour pallier ces départs ; embauchées sous contrat aidé qui permet la mise en place de formation de qualification.

Pour l'école « Nina BARRES qui assure les fonctions d'ATSEM et activités périscolaires, Laëtitia LEYMARIE pour les activités périscolaires, bibliothèque. ». Un contrat a également été signé avec Hélène LAJARRIGE pour la cantine et un pour le secrétariat de mairie avec Yvette BERGERON. Le contrat de Clément GIBERT a également été renouvelé.

Merci au personnel titulaire, Chantal JUILLARD, Laurent BEGUET, Hervé ARGUEYROLLES, Cathy SERIEYS et Claudine LAJARRIGE pour votre professionnalisme, la transmission de votre savoir aux personnels contractuels qui les aide dans leur orientation professionnelle et de votre implication dans la vie de la commune.

Après avoir remercié également Monsieur MANAS, Directeur de la Résidence Les Prés Verts ainsi que son personnel, les services de l'Etat : Préfecture, Perception, DDT, Gendarmerie, services fiscaux, Conseil Départemental que nous sollicitons souvent, LOGISENS, les agriculteurs, les artisans, commerçants de la commune... Monsieur l'Abbé SOURNAC et l'équipe d'animation, Michelle CANCHES pour l'entretien intérieur de l'église,

Monsieur le Maire donnait la parole à Bruno FAURE qui rappelait les diverses interventions du Conseil Départemental en insistant sur l'éducation et la sécurisation des collèges. Il confirmait à cette occasion que l'école de REILHAC serait désormais rattachée au Collège Jules Ferry dès la fin des travaux de réhabilitation.

Après avoir renouvelé ses vœux de santé et de bonheur, Monsieur le Maire invitait l'assistance à lever le verre de l'amitié autour d'un buffet préparé par les conseillères municipales et le personnel communal.



Le conseil municipal

Les Commissions municipales :

Le Maire et les adjoints sont membres de droit de toutes les commissions.

Travaux bâtiments - Voirie - Espaces verts - Equipement

Responsables : Maurice LABERTRANDIE, Francis VERNET
Jean-Claude LACOSTE, Isabelle MEYNIEL

Animation - Sport - Relations avec les Associations

Responsable : Maurice LABERTRANDIE
Thierry FONTANILLE, Aurélie DABERTRAND, Isabelle MEYNIEL

Finances - Développement économique

Responsable : Ginette APCHIN
Nathalie BROUSSE

Urbanisme - Environnement - Grands équipements - Cadre de vie

Responsable : Christian VIDAL
Jean-Claude LACOSTE, Isabelle MEYNIEL, Nathalie BROUSSE

Affaires sociales - Centre Social - Culture

Responsable : Christiane SOUBRIER
Jean-Claude LACOSTE, Isabelle MEYNIEL, Marie-Hélène SÉRONIE

Affaires scolaires - Activités périscolaires (dont TAP)

Responsable : Bernard LAVEISSIERE
Marie-Hélène SÉRONIE, Aurélie DABERTRAND, Nathalie ANTOINE

Communication - Site Internet - Bulletin Municipal - Informatique - Réseaux

Responsable : Simon BOULDOYRÉ
Marie-Hélène SÉRONIE, Aurélie DABERTRAND, Nathalie BROUSSE

Commission d'appel d'offres :

Titulaires : Maurice LABERTRANDIE, Christian VIDAL, Christiane SOUBRIER

Suppléants : Francis VERNET, Bernard LAVEISSIERE, Simon BOULDOYRÉ

Délégué à la défense : Bernard LAVEISSIERE

Délégué au Syndicat Intercommunal d'Electrification CASTY :
Maurice LABERTRANDIE et Francis VERNET

Délégué au Centre Social Intercommunal de la Vallée de l'Authre : Ginette APCHIN

Délégués à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac : Jean-Pierre PICARD, Ginette APCHIN - suppléant : Bernard LAVEISSIERE.

Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale :

Président : Jean-Pierre PICARD

Membres élus : Christiane SOUBRIER, Simon BOULDOYRÉ, Ginette APCHIN, Jean-Claude LACOSTE

Membres nommés : Marie-Jo LABERTRANDIE, Eliane BLANC, Sylvie DEGOUL, Yvette BERGERON

Conseil municipal :

Maire	Jean-Pierre PICARD
1 ^{er} Adjoint	Maurice LABERTRANDIE
2 ^{ème} Adjointe	Ginette APCHIN
3 ^{ème} Adjoint	Christian VIDAL
4 ^{ème} Adjointe	Christiane SOUBRIER
Conseiller délégué	Bernard LAVEISSIERE
Conseiller délégué	Francis VERNET
Conseiller délégué	Simon BOULDOYRÉ
Conseillère municipale	Nathalie ANTOINE
"	Nathalie BROUSSE
"	Aurélie DABERTRAND
Conseiller municipal	Thierry FONTANILLE
"	Jean-Claude LACOSTE
Conseillère municipale	Isabelle MEYNIEL
"	Marie-Hélène SÉRONIE

Debout, de gauche à droite :
Bernard LAVEISSIERE, Nathalie ANTOINE, Nathalie BROUSSE, Marie-Hélène SÉRONIE, Francis VERNET, Thierry FONTANILLE, Simon BOULDOYRE, Aurélie DABERTRAND, Isabelle MEYNIEL, Jean-Claude LACOSTE

Assis, de gauche à droite :
Christiane SOUBRIER, Maurice LABERTRANDIE, Jean-Pierre PICARD, Ginette APCHIN, Christian VIDAL.



Administration de la commune

Secrétariat de Mairie :

04 71 63 00 63

Site internet : www.reilhac.fr

Adresse mail : mairie.reilhac@wanadoo.fr

Accueil du public :

du mardi au samedi, de 8 h 30 à 12 h
et de 13 h 30 à 17 h 30

Le mercredi et jeudi après-midi : uniquement sur rendez-vous. Fermé le samedi après-midi.

Permanence des élus (urbanisme, travaux...) le mardi de 14 h à 16 h.



Personnel Communal titulaire :

Mairie : Chantal JUILLARD

Centre Technique Municipal : Laurent BEGUET et Hervé ARGUEYROLLES

Cantine : Cathy SERIEYS

Garderie et TAP : Cathy SERIEYS (le matin) et Claudine LAJARRIGE (le soir).

Personnel contractuel :

Ecole – TAP : Nina BARRES – Clément GIBERT

TAP – Entretien des bâtiments : Laëtitia LEYMARIE

Cantine : Héléna LAJARRIGE

Mairie : Yvette BERGERON

Ecole : 04 71 63 00 50

Horaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 15 - 15 h 30
Mercredi de 8 h 30 à 11 h 30

TAP : lundi et mardi 15 h 30 - 17 h

APC : jeudi 15 h 30 - 16 h 30

Garderie : 07 85 22 75 99

Du lundi au vendredi de 7 h 30 à 8 h 20 et de 16 h 30 (17 h les lundis et mardis) jusqu'à 18 h 30.

Le mercredi de 11 h 30 à 12 h 45.

1,50 € de l'heure (facturée à la demi-heure).

Facturation au mois. Chèque CESU accepté.

Cantine : 04 71 47 93 27

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Tarif enfants : 2,70 € le repas, adultes : 7,00 €

Facturation au mois.



2 départs parmi le personnel communal

Au cours de cette année 2016, Simone LEYBROS et Michelle FERRARA ont quitté leurs fonctions au sein de la commune.



◆ Simone LEYBROS a fait valoir ses droits à la retraite le 1^{er} septembre 2016.

Simone avait été recrutée en septembre 2002 en contrat aidé puis titularisée le 1^{er} septembre 2005 sur le grade d'agent d'entretien avec, comme fonctions attribuées, Garderie, Surveillance Cantine et Ménage.

Son évolution de carrière lui permet d'obtenir les grades d'Agent des Services Techniques puis Adjoint Technique 2^e classe et Adjoint Technique 1^{ère} classe.

C'est auprès des enfants de l'école de REILHAC que Simone LEYBROS s'est investie pleinement. De la cantine à la garderie, elle a su se faire respecter, transmettre les règles de vie en communauté, mais aussi donner toute son affection à ces enfants qu'elle aime tant.

C'est d'ailleurs au cours de sa dernière fête de l'école qu'elle a ressenti une émotion particulière et forte lorsque, avec la complicité de l'APE, chaque enfant lui a offert une rose en l'embrassant chaleureusement.

D'autres cadeaux, certains d'anciens élèves de l'école, lui ont été remis, témoignant toute la reconnaissance, l'affection et la place importante que Simone avait au sein de l'école.

« Merci Simone pour toutes ces années passées au service de la commune, pour le travail accompli avec la gentillesse qui te caractérise.

Monsieur le Maire et tout le conseil municipal te souhaitent une longue et agréable retraite auprès de ton mari Serge ; même si tu partages encore un peu de ton temps avec les enfants comme bénévole pour les TAP. »



◆ Michelle FERRARA a fait valoir ses droits à mutation professionnelle le 1^{er} décembre 2016.

Michelle avait rejoint la commune de REILHAC le 27 novembre 2001 sur un poste d'adjoint administratif à mi-temps.

Elle avait en charge principalement, l'urbanisme, les élections et la gestion du cimetière.

Habitant ROUMEGOUX, Michelle faisait 35 km matin et soir pour rejoindre REILHAC et, comme le soulignait Monsieur le Maire, quel que soit le temps, elle a toujours fait face aux éléments pour respecter une ponctualité exemplaire.

Chacun, élu, collègue, concitoyen, a pu apprécier ses compétences, sa disponibilité, son amabilité et ses relations humaines.

Michelle a toujours fait preuve de sérieux, de discrétion dans son travail, et toujours dans une confiance réciproque.

« Michelle, tu as fait le choix de mutation dans une autre commune qui te rapproche de ton domicile ; un choix qui se comprend et se respecte.

Nous te souhaitons de poursuivre ta carrière dans le même état d'esprit qui t'anime au service de ta nouvelle collectivité.

Monsieur le Maire et toute l'équipe municipale te remercient pour ton amabilité, ta gentillesse et ta disponibilité au service des Reilhacois. »

Simon Bouldoyré



Administration de la commune

MEMENTO A L'USAGE DES ADMINISTRES

- **CARTE NATIONALE D'IDENTITE** : validité 15 ans pour les personnes majeures et 10 ans pour les mineures. Demande établie à la mairie du domicile avec les pièces suivantes à joindre :

1 – Personnes majeures :

Première demande : 2 photos d'identité – copie intégrale acte de naissance et justificatif de domicile au nom du demandeur.

Renouvellement : 2 photos d'identité – l'ancienne CNI et justificatif de domicile.

Renouvellement suite perte ou vol : 2 photos d'identité – déclaration de perte ou vol – timbre fiscal 25 € – justificatif de domicile du demandeur.

2 – Personnes mineures :

Première demande : 2 photos d'identité – copie intégrale de l'acte de naissance – CNI ou passeport (copie) du représentant légal – justificatif de domicile au nom des deux parents.

Renouvellement : 2 photos d'identité – CNI de la personne mineure à renouveler – CNI ou passeport (copie) du représentant légal – justificatif de domicile au nom des deux parents.

Renouvellement suite perte ou vol : 2 photos d'identité – déclaration de perte ou vol – timbre fiscal 25 € – CNI ou passeport (copie) du représentant légal – justificatif de domicile au nom des deux parents.

A compter de mars 2017 :

Les demandes de CNI seront traitées suivant des modalités alignées sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques à savoir accueil en mairie limité aux 9 communes équipées du dispositif de recueil des empreintes digitales.

- **PASSEPORT** : Validité 10 ans. Suite à la mise en place du passeport biométrique, seules les communes ci-après sont habilitées à recevoir les demandes :

AURILLAC	04 71 45 46 46
ARPAJON-SUR-CERE	04 71 63 67 83
MAURS	04 71 49 00 32
MAURIAC	04 71 68 01 85
MURAT	04 71 20 03 80
MASSIAC	04 71 23 02 61
RIOM-ES-MONTAGNES	04 71 78 04 82
SAINT-FLOUR	04 71 60 61 20
YDES	04 71 40 82 51

- **SORTIES DE TERRITOIRE** : L'article 371-6 du code civil prévoit désormais l'obligation pour tout mineur qui voyage sans un représentant légal de justifier d'une autorisation préalable d'un titulaire de l'autorité parentale pour sortir du territoire français. Le décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 précise les conditions d'application de ce dispositif et, en particulier, prévoit l'utilisation de l'imprimé CERFA n° 15646*01. Il fixe la date d'entrée en vigueur du dispositif au 15 janvier 2017.

• CARTE STABUS :

Tarification sociale pour transport STABUS (scolaire ou autres)

De nouveaux tarifs sont appliqués en fonction des revenus.

(Se renseigner à la mairie avec votre dernier avis d'imposition)

RECENSEMENT MILITAIRE LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ

Depuis 1999, tous les jeunes français garçons et filles doivent se faire recenser à l'âge de 16 ans. Cette démarche se fait à la mairie du domicile en se présentant avec le livret de famille ou pièce d'identité. Une attestation de recensement sera alors remise aux jeunes qui devront la conserver et présenter des photocopies pour inscriptions aux concours, permis de conduire etc...

Les jeunes recensés seront inscrits d'office sur la liste électorale de la commune de recensement dès l'âge de 18 ans, s'ils résident toujours sur cette commune.

**BIENTÔT 16 ANS !
RECENSEZ-VOUS EN MAIRIE**



www.defense.gouv.fr/jdc



Administration de la commune

ÉTAT CIVIL



NAISSANCES

Raphaël SABATIER	13-mars	de Julien SABATIER et Caroline CHASSANG - 14 Rue des Violettes
Chloë CAMBON	27-mars	de Fabrice CAMBON et de Gaëlle CLERMONT - 12 Rue de Recoulet
Gabin LONGUET	11-juin	de Jean-François LONGUET et Myriam DUMAS - 5 Rue du Bois des Violettes
Rafael MANAS	8-août	de Ludovic et Anne MANAS - 2 Rue Henri Mondor

MARIAGES

Dominique GIRARD et Emmanuelle LAVAURS	13-févr.
Jean-Marc SERONIE et Aurore COUDERC	13-août
Legrand BEMBA-DEBERT et Jessica TOUGLOH	20-août



DÉCÈS

Lucien CLAVEYROLE	85 ans	20-févr. 7 Rue des Glycines
Alain CHABRAT	59 ans	15-avr. 4 Rue du Bois des Violettes
Pierre TEL	77 ans	10-nov. 4 Allée des Chênes
Maurice CHAMBRE	72 ans	28-nov. 5 Route de l'Authre

DÉCÈS A LA MAISON DE RETRAITE "Résidence Les Prés Verts"

Jeanne BERGERON née SARRET	88 ans	04-janv.
Pierre LAMOUREUX	82 ans	09-janv.
Henri LAVAL	91 ans	07-févr.
Henriette LERON née SEPVAL	79 ans	16-févr.
Juliette BONNET née CABANES	88 ans	25-févr.
Pierre ALARY	90 ans	08-mars
Marie-Jeanne LAVERGNE née BACQUIER	106 ans	10-mars
Eugénie TRIN née LAFON	93 ans	16-mars
Elise PIGANIOL née LAPARRAT	93 ans	22-mai
Marie-Louise SAUTOU née DELZANGLE	92 ans	26-mai
Christine-Marcelle PARLANGE née BARBET	95 ans	14-juin
Raymonde FOUR née JAMIRE	77 ans	15-juin
Adeline MARTIN née VABRET	95 ans	20-juil.
Roger CANTUEL	90 ans	09-août
Alice CHALVIGNAC	85 ans	10-sept.
Marie FORSES née BARBET	84 ans	17-déc.
Odette MIECAZE née TROULIER	90 ans	24-déc.



Administration de la commune

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2017



Vendredi 6 Janvier	Galette	Le Tilleul Reilhacois
Samedi 7 janvier	Cérémonie des Voeux	Commune
samedi 28 janvier	Soirée Théâtrale	Amicale des Prés verts
dimanche 29 janvier	Thé dansant	GYM
Samedi 4 février	QUINE	APE
samedi 11 février	Galette	GVA Entente de la Vallée de l'Authre
vendredi 17 février	Concours de belote	Comité des Fêtes
dimanche 5 mars	Repas des Aînés	CCAS
samedi 11 mars	Carnaval	APE
samedi 25 mars	Concours de belote	Amicale des Prés verts
dimanche 7 mai	Expo Moto	AMIGAU
dimanche 21 mai	Marché de printemps	Comité des Fêtes
dimanche 4 Juin	Sortie Moto	AMIGAU
dimanche 18 Juin	Rando	Amicale des Prés verts
samedi 24 juin	Fête de l'école	APE
Les 1er et 2 juillet	Fête du pain	Comité des Fêtes
samedi 8 juillet	Concours pétanque ADAPEI	Le Tilleul Reilhacois
Les 4 , 5 et 6 Août	FETE PATRONALE	Comité des Fêtes
Les 25 et 26 Août	Concours de ring	Club Canin Cantalien
Dimanche 26 Août	Repas champêtre	Amis de Broussette



RESERVATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Le règlement de l'utilisation de la Salle Polyvalente est à consulter en Maire.

Une caution de 200.00 €uros est demandée pour toute location de la salle.

Une attestation d'assurance couvrant les dommages matériels résultant d'incendie, d'explosion, du fait de l'eau ou couvrant les dégradations subies par les biens meubles ou immeubles est également obligatoire. Celle-ci devra être fournie à chaque location par un particulier, et en début d'année pour les associations.

ASSOCIATIONS COMMUNALES

Grande salle	GRATUIT
Petite salle	GRATUIT
Grande salle + cuisine	GRATUIT
Petite salle +cuisine	GRATUIT
Grande salle + Petite salle + cuisine	GRATUIT
Arbre de Noël	GRATUIT
Exposition Vente	

ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES ET PARTICULIERS DE LA COMMUNE

Grande salle	80 €
Petite salle	60 €
Grande salle + cuisine	120 €
Petite salle +cuisine	80 €
Grande salle + Petite salle + cuisine	180 €
Arbre de Noël	200 €
Exposition Vente	230 €



Administration de la commune

CITOYENNETÉ - CIVISME - CIVILITÉ

La citoyenneté désigne avant tout un état ou un statut, celui d'être reconnu ou de se reconnaître citoyen, c'est-à-dire membre d'une collectivité

Le civisme désigne non plus un état, mais une « vertu », une attitude de respect pour la collectivité dont on est membre et en particulier de respect des devoirs qui en découlent, voire une disposition plus active à différentes formes de solidarité sociale.

La civilité désigne également une attitude de respect, celui des convenances en vigueur dans un milieu social donné. Elle se rapproche du « savoir-vivre », en se confondant parfois avec lui...

**Le bien vivre ensemble,
c'est tout le temps !**



**Pour ma sécurité et celle des autres riverains,
je conduis moins vite ...**

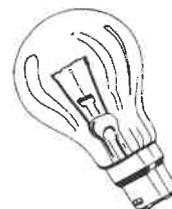


• REGLEMENTATION DE LA VITESSE :

Vous êtes nombreux, et à juste titre, à interpeller les élus sur la vitesse excessive des motos et autres sur les axes principaux et dans les cités. Après l'aménagement de la voie communale de Cantal à Lestoubeyre, une étude est en cours sur l'aménagement de la Route Impériale et sur la réglementation de la vitesse.



*Vous constatez une lampe
d'éclairage public qui ne
fonctionne plus, merci de la
signaler à la mairie ...*



Extrait de l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) « ... **le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit** ».

Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit



La Préfecture du Cantal rappelle à toutes communes du département la circulaire ministérielle du 11 février 2014 relative à la mise en œuvre de l'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts en vue de son application sur le territoire des communes.

Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit. **Les déchets verts (tonte, branches, feuilles...)** sont assimilés à des déchets ménagers !

Administration de la commune

Selon les dispositions en vigueur se dégagent les principes suivants :

1 – **Le brûlage des déchets verts, assimilé à des déchets ménagers, est donc interdit** (article 84 du règlement sanitaire départemental – RSD - élaboré par le Préfet). Ils doivent être éliminés par les filières autorisées par le code de l'environnement. Le Maire, quant à lui, est chargé de faire respecter dans sa commune les dispositions du RSD.

SOLUTIONS PROPOSÉES : les déchetteries de la CABA sont à votre disposition :

- **DECHETTERIE DE L'YSER**
rue de l'Yser - 15000 AURILLAC
Tél : 04 71 64 51 08
- **DECHETTERIE DES QUATRE CHEMINS**
Z.A des Quatre Chemins - 15250 NAUCELLES
Tél : 04 71 43 05 76

Elles sont ouvertes du lundi au samedi, sans interruption de 8 h 30 à 18 h 30.

Ce dépôt est gratuit pour les particuliers (facturé pour les professionnels).

LE SMOCE : Syndicat Mixte Ouest Cantal Environnement : service broyage de végétaux, conseils sur le recyclage, compostage... Pour bénéficier des conseils et services gratuits : 04.71.63.87.64 (voir information page 13 et 25).

2 – **Des règles spécifiques s'appliquent au brûlage des résidus agricoles. Il en ressort que :**

2-1 : **Le brûlage de résidus agricoles**, autre que les pailles dont le brûlage est interdit au regard des conditionnalités de la Politique Agricole Commune (PAC), n'entre pas dans le champ d'application du RSD ni du code de l'environnement. Il n'est donc pas strictement interdit. Toutefois, cette pratique peut être réglementée en cas d'épisodes de pollution.

2-2 : Concernant **l'écobuage**, cette pratique est encadrée par l'arrêté préfectoral n° 2013-807 du 24 Juin 2013.

REGLEMENTATION DES ECOBUAGES ET DES FEUX A PROXIMITE ET A L'INTERIEUR DES FORETS

En conséquence du droit de propriété, seuls les propriétaires et leurs ayants-droit peuvent écobuer ou allumer du feu sur leur terrain, sous réserve des dispositions du code forestier et de l'arrêté préfectoral en vigueur précisées ci-dessous.

EN-DEHORS DES PERIODES REGLEMENTÉES : le propriétaire ou son ayant-droit peut, sans autorisation administrative, écobuer à proximité d'une forêt ou d'un reboisement, ou allumer du feu à l'intérieur ou à proximité d'une forêt ou d'un reboisement.

EN PERIODES REGLEMENTÉES :

- du 1^{er} janvier au 30 avril
- du 15 juin au 15 septembre

EN PERIODES DE SECHERESSE :

Des arrêtés préfectoraux temporaires remplacent les dispositions précédentes : informez-vous en mairie ou sur les sites internet de la préfecture, de la DDT.

PEINES PREVUES PAR LE CODE PENAL en cas d'incendie

En cas d'incendie involontaire de forêt, lande ou plantation d'autrui, les peines prévues sont de 2 ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende en cas de non-respect de prescription prévue par l'arrêté préfectoral et le formulaire de déclaration d'allumage de feu. Si l'infraction est délibérée, si l'auteur de l'infraction n'a pas pris les dispositions propres à arrêter ou contenir le sinistre, ou selon les risques ou conséquences engendrées pour autrui ou pour l'environnement, ces peines peuvent être aggravées jusqu'à 10 ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende. L'incendie volontaire de forêt peut être considéré comme un crime selon les conséquences de l'acte, et puni comme tel.

Votre responsabilité civile et pénale peut être recherchée en cas d'incendie. Il est vivement recommandé d'être couvert par une assurance responsabilité civile pour d'éventuels dommages causés à des tiers.

“
Concernant les aboiements, on parle de bruits de comportement ou de bruits domestiques qui sont soumis aux dispositions du Code de la Santé Publique
”

Depuis que je mets un collier anti-aboiement, je ne gêne plus personne mais bien sûr mon maître me l'enlève quand il est avec moi !



**Nous aussi, on reste chez nous...
on ne va pas embêter les voisins...**

article R.1334-31 : aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

Durée, répétition, intensité... Un seul de ces critères suffit à constituer un trouble de voisinage.

Essayons donc de trouver des solutions pour **BIEN VIVRE ENSEMBLE**

Déchets végétaux, changeons nos pratiques !



En ce début de nouvelle année, c'est l'occasion de faire un point sur la gestion de nos déchets végétaux et d'envisager de nouvelles habitudes car des changements vont intervenir.

Sur notre territoire bien vert, les déchets végétaux déposés par les habitants dans les déchèteries ne cessent de croître. Ce sont ainsi de nombreux transports qui ont lieu chaque année à la fois pour venir déposer les végétaux en déchèteries et à la fois pour les évacuer vers des sites de traitement quand les bennes sont pleines. Pourtant d'autres solutions existent !

Pour éviter d'avoir trop de déchets végétaux à gérer, il est possible de tondre en pratiquant le mulching, cela fait bien moins de tontes à ramasser et à évacuer dans un délai très court. Pour les branches et branchages, on peut aussi penser à des essences locales à croissance lente, les tailles sont ainsi moins fréquentes et moins pénibles.

Pour gérer au mieux ses végétaux, on le fait directement dans son jardin. Grâce au service de broyage de végétaux à domicile proposé par le SMOCE*, les branches se transforment en un broyat particulièrement intéressant pour le paillage au jardin. La repousse des plantes indésirables est ralentie et l'humidité du sol est maintenue, ce qui évite de nombreux arrosages. Le broyat qui reste constituera de plus un apport complémentaire particulièrement utile dans le composteur en mélange avec les biodéchets alimentaires !.



*Service gratuit proposé en appelant au SMOCE au 04-71-63-87-64 (délai d'attente d'environ 2 mois à prendre en compte)

**Cf. article 84 du règlement sanitaire départemental, circulaire DGPAAT/C2011-3088 du 18/11/2011, circulaire du 13-0103 du 11/02/2014

***Loi n°2014-110 du 06/02/2014, Loi n°2016-1087 du 08/08/2016

Si les quantités ne le permettent vraiment pas, les végétaux peuvent ensuite être déposés dans les déchèteries ou les sites de dépôts autorisés par les collectivités mais attention, le brûlage de déchets végétaux à l'aire libre est interdit**. Contrairement aux idées reçues c'est une pratique polluante pour l'environnement et toxique pour la santé. Toute personne qui déciderait de procéder au brûlage de ses déchets végétaux s'expose à une amende.

Particuliers ou collectivités, il est temps de s'y mettre. Ces bonnes pratiques vont ainsi permettre d'envisager avec plus de sérénité la fin prochaine des produits phytosanitaires mis à disposition des collectivités (au 1er janvier 2017)*** puis des particuliers (au 1er janvier 2019)***. Pour accompagner ces changements de pratiques, le SMOCE continuera à s'appuyer sur son réseau de guides composteurs en proposant au cours de l'année quelques rencontres thématiques et pourra également venir en appui aux services « espaces verts » des communes qui le souhaiteraient.

Résumé des bonnes pratiques :

- 1/ Je limite ma production de déchets végétaux
- 2/ Je composte tous mes biodéchets en mélange avec du broyat issu de mes branchages
- 3/ Je valorise mes végétaux directement dans mon jardin ou en m'organisant avec des voisins
- 4/ Si je ne le peux pas, je dépose mes végétaux sur un site autorisé (déchèterie, plate-forme, ...)
- 5/ Je ne brûle jamais mes déchets végétaux à l'air libre

Administration de la commune

Inauguration de l'opération de construction de la cantine scolaire et 4 logements locatifs sociaux

La nouvelle cantine scolaire a ouvert ses portes en septembre 2015 à la grande satisfaction de tous, Personnel communal, élèves et élus. C'est ainsi que le 24 juin 2016, sous la présidence de Michel PROSIC, Secrétaire Général de la Préfecture, du Cantal, Le Maire, Jean Pierre PICARD et Jean Antoine MOINS, président de LOGISENS ont inauguré cette opération mixte de construction de la cantine scolaire et des quatre logements locatifs sociaux ayant accès depuis la rue Henri Mondor, face à la résidence les prés verts. Après avoir accueilli l'ensemble des invités, Monsieur le sous-préfet, pour respecter la tradition, coupait le ruban tenu par les enfants de l'école et les personnalités présentes et en distribuait quelques morceaux à son entourage en signe de souvenir de cette inauguration.



Puis venait la visite de cette nouvelle structure en commençant par la visite d'un appartement locatif.



Et rendez-vous dans la cour de l'école pour couper le deuxième ruban : celui de la cantine scolaire.



Pour se diriger vers la cantine, les personnalités empruntaient la rampe d'accessibilité bordée d'arbres fruitiers plantés par les services techniques de la commune, à la grande satisfaction des gourmands.



Après la visite de la cantine et des coulisses, Monsieur le Maire souhaitait la bienvenue à l'ensemble des invités « Je suis très heureux de vous accueillir aujourd'hui pour inaugurer une opération atypique, qui met en avant les avantages d'une mutualisation d'équipements »

Après le lotissement du pré vert, la maison de retraite « La Résidence des Prés Verts », le Centre Technique Louis FAUGERE, avec local pétanque et salle des associations, la plate-forme multi activité avec un deuxième terrain de foot pour entraînement, un terrain de pétanque homologué, cet ensemble vient compléter l'urbanisme de 5 ha de réserve foncière réalisée dans les années 90 et située en plein bourg : le cœur de village.

Et à Monsieur le Maire de rappeler cette volonté de mutualiser : « Lorsqu'en 1990, j'ai participé à la création du District du Bassin d'Aurillac sous l'impulsion de René Souchon et deux éminentes personnalités aurillacoises : Louis PAILHOL et Jean MOINS, nos objectifs étaient déjà de mutualiser des moyens pour créer des équipements structurants dans le cadre de l'intercommunalité au bénéfice des communes et des habitants. »

Monsieur le Maire retraçait les principaux axes de développement depuis la création du District du Bassin d'Aurillac en 1990, aujourd'hui la CABA

Nous avons rassemblé des moyens humains et financiers pour

Administration de la commune

investir dans la création des services autour des principaux axes qui nous semblaient prioritaires tel que la gestion de l'eau et de l'assainissement, l'environnement avec la collecte et tri des déchets, le développement économique, le déplacement (transports Urbains et péri urbain, aéroport), l'habitat et l'urbanisme (PLUi) puis la cohésion sociale avec la politique de la ville. Cette union au travers de l'intercommunalité a fait la force de notre territoire avec une gestion dynamique et participe toujours à l'attractivité de la CABA, de la ville centre et de ses communes adhérentes.



Penser « **mission d'intérêt général** » est une ligne de conduite essentielle pour offrir à nos concitoyens un cadre de vie de qualité et soutenir l'emploi dans le bassin d'Aurillac

Cette ligne de conduite, je l'ai également appliquée dans ma commune en mettant en place un plan stratégique de développement à long terme, en concertation avec tous les élus depuis 1989.

• Et Monsieur le Maire énonçait les réalisations : la réhabilitation d'une maison devenue aujourd'hui la mairie tout en conservant son aspect traditionnel, la réhabilitation de l'ancien presbytère en deux logements locatifs en collaboration avec LOGISENS, la construction de l'EHPAD « Les Prés Verts » pour les habitants de 11 communes dont 4 ne sont pas dans la CABA, la construction du gymnase de Naucelles, le Centre Social Intercommunal de la Vallée de l'Authre avec aujourd'hui un projet de construction à Naucelles mais aussi les regroupements des clubs sportifs comme celui de l'USVA (foot) (Jussac, Reilhac, Marmanhac), la création de clubs intercommunaux, ex : le HBC NRJ (Hand Ball Club Naucelles — Reilhac — Jussac), pour ne citer que les principales.

Créer ou renforcer une attractivité générale et non locale dans l'intérêt de tous était également l'objectif de la construction de la cantine et des quatre logements.

Ce nouvel espace de restauration, répondant aux normes d'hygiène, de sécurité et d'accessibilité, accueille 60 enfants au quotidien et offre un cadre privilégié pour ce qu'il est convenu d'appeler la pause méridienne. Les différents équipements permettent la préparation, la confection et le service des repas dans de bonnes conditions.

Il s'agit aussi d'un lieu de socialisation, d'apprentissage de l'hygiène, de découverte du bien manger, de l'équilibre alimentaire et des saveurs.

A ce propos, il remerciait le personnel de la cantine qui s'est adapté au fonctionnement de ce nouvel équipement dans de bonnes conditions :

« Je profite de l'occasion pour remercier le personnel de cette

cantine scolaire qui assure la préparation et le service des repas avec professionnalisme et dévouement et je lui exprime toute ma confiance ».

Nous avons fait un atout de la déclivité du terrain en proposant d'associer 4 logements sous la cantine. En somme : deux offres en une !

Deux logements sont adaptés aux personnes à mobilité réduite et deux logements peuvent accueillir des familles.

Cet ensemble répond aux toutes nouvelles normes thermiques, acoustiques et d'accessibilité pour le bien-être des enfants et des familles.



Nous travaillons avec LOGISENS depuis de nombreuses années et c'est tout naturellement que nous avons décidé de les solliciter pour réaliser cette opération.

Pour Logisens, le coût total des 4 logements est de 465 000 € TTC financés par les subventions Etat PLAI pour 4 796 €, emprunts de 426 204 € et fonds propres pour 34 000 €.

Administration de la commune

Monsieur le Maire remerciait les élus pour leur soutien financier à la construction de la cantine scolaire. Considérant le montant total de cet investissement qui s'élève à 432 000 € TTC financé à hauteur de 50 % par les subventions d'Etat (DETR et réserve parlementaire) et du Conseil Départemental (FEC),



Nous savons qu'il est aujourd'hui de plus en plus difficile de faire naître des projets et de les financer seuls, notamment pour les petites et moyennes communes.

Tout d'abord Monsieur le Préfet pour la DETR :

« Je tiens à remercier Monsieur le Préfet pour nous avoir accordé deux subventions DETR d'un montant de 63 600€. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) ».



Ensuite, Monsieur le Président du Conseil Départemental, représenté par Monsieur Bruno FAURE et Madame Marie-Hélène ROQUETTE, Conseillers Départementaux de notre canton :

Je souhaite également remercier Monsieur le Président du Conseil Départemental pour la subvention FEC d'un montant de 70 500€. (Fonds d'Équipement des Communes).

Ainsi qu'Alain Calmette, député, pour les 23 000€ de réserve parlementaire dont il nous a gratifiés.

Sans oublier, Monsieur le Président de la CABA :

Et enfin Jacques Mézard, Président de la CABA pour les travaux de réseaux d'eau et d'assainissement nécessaires au

bon fonctionnement de cet ensemble et Jean-Antoine Moins, en qualité de Président de LOGISENS pour la bonne relation de travail et d'échanges que nous avons eue, du projet jusqu'à cette inauguration.



C'est une preuve de confiance et de soutien dans notre effort d'investissement.

Je veux remercier aussi le Cabinet Site et Architecture Laurent HOSTIER, successeur de Daniel MAROT, qui a assuré la maîtrise d'œuvre de ces travaux en parfaite collaboration avec les 14 entreprises cantaliennes et a parfaitement réussi l'intégration de cette structure dans son environnement.

L'école : une priorité pour les élus Reilhacois. Le Conseil Municipal prévoit d'autres investissements tels que le renouvellement du parc informatique, classe mobile et mise en réseau ainsi que les travaux de rénovation énergétique et d'accessibilité qui seront réalisés prochainement.

Pour terminer, Je voudrais vous dire ma fierté et celle du Conseil Municipal de vous recevoir aujourd'hui, Monsieur le Préfet, Monsieur le sous-Préfet, Messieurs les parlementaires, Monsieur le Président de Logisens, Messieurs les Maires, Messieurs les Elus, Messieurs les Directeurs, pour vous montrer combien la commune de REILHAC reste une commune vivante où il fait bon vivre au sein d'une communauté d'agglomération forte et dynamique.

Suite à ce discours, les personnalités étaient invitées à prendre la parole en insistant sur le soutien financier des établissements que chacun représentait et en félicitant Monsieur le Maire et la commune de REILHAC pour leur accueil, avant de passer au vin d'honneur apprécié de tous les participants en cette journée estivale.

A noter que depuis, pour compléter l'équipement du réfectoire et à la grande satisfaction des usagers (qui auraient été forts appréciés ce jour-là par nos élus...), des rideaux occultant ont été posés par l'entreprise CREA BOIS, LAGAT Alexandre, successeur de LABERTRANDIE Frères.

Carrefour contact



17 Av. de la Plaine - 15250 JUSSAC

Tél : 04 71 63 79 87

Magasin ouvert de 8 h à 20 h

Du lundi au samedi

Le dimanche de 8 h à 13 h



EUROVIA
VINCI

**EUROVIA DALA
AGENCE D'AURILLAC
4, Rue de Boudieu
15000 AURILLAC
Tél. : 04.71.64.58.56
Fax : 04.71.64.24.73**



**Travaux Publics - Enrobés
Aménagement de cours
Travaux Particuliers
Devis gratuit**

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 :

Le 14 Avril, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur PICARD Jean Pierre pour l'approbation des comptes de gestion, des comptes administratifs 2015 et le vote des budgets primitifs 2016 en présence de Monsieur Yves GUILLAUME, receveur municipal, qui a présenté différents documents budgétaires et analyses financières.

Le montant des recettes de fonctionnement pour l'année 2015 s'élevait à 775 877.25 € contre un montant de dépenses de 589 630.02 €. Ce qui fait ressortir un excédent de fonctionnement de 186 247.23 €.

Considérant les recettes d'investissement versées et les travaux d'investissement restants à réaliser de l'année 2015 (fin de travaux à la cantine), le besoin d'investissement pour équilibrer la section s'élève à 172 739.63 €.

L'excédent de fonctionnement à reprendre en 2015 s'élève donc à 13 507.60 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou

représentés, a approuvé les propositions de budgets faites par Monsieur le Maire Jean-Pierre PICARD et présentées par Monsieur GUILLAUME.

Le montant du budget primitif 2016 s'établit ainsi à 1 376 015.23 € et se répartit comme suit :

Section de Fonctionnement : 783 316.60 €

Section Investissement : 592 698.63 €

Après l'actualisation d'office des bases d'imposition de l'Etat de 1 % et une augmentation du taux par la commune de 1 %, les recettes des impôts locaux s'élèvent à 363 538 € en tenant compte du taux de progression physique lié aux nouvelles constructions pavillonnaires sur la commune.

Produits des 3 taxes pour la commune pour l'année 2016 :



TH : 18.12
TFB : 25.54
TFNB : 95.51

Évolution des taux des trois taxes communales :

	Année 2004	Année 2005	Année 2006	Année 2007	Année 2008	Année 2009	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016
Taxe Habitation	15,46	15,77	16,01	16,25	16,48	16,73	16,90	17,24	17,41	17,58	17,76	17,94	18,12
Taxe Foncier Bâti	21,82	22,25	22,58	22,92	23,24	23,59	23,83	24,31	25,44	24,79	25,04	25,29	25,54
Taxe Foncier Non Bâti	81,57	83,19	84,44	85,71	86,91	88,21	89,09	90,87	91,78	92,69	93,62	94,56	95,51

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses se décomposent comme suit :

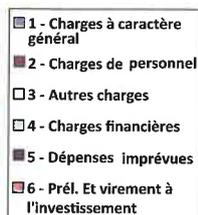
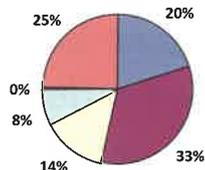
1 - Charges à caractère général qui comprennent les dépenses d'énergie, d'alimentation, de carburant, de fournitures diverses, d'entretien de voirie, de terrain et de matériel, de documentation, de frais PTT, de locations, de maintenance, d'assurances et d'impôts fonciers, travaux de bâtiment (travaux en régie).	156 075,60 €
2 - Charges de personnel qui comprennent les salaires, les charges et cotisations diverses	262 150,00 €
3 - Autres charges de gestion courante qui comprennent les indemnités des élus, le remboursement du contingent d'aide sociale, subventions aux associations et au C.C.A.S et reversement à la Communauté d'Agglomération	107 750,00 €
4 - Charges financières qui correspondent principalement aux remboursements des intérêts d'emprunt	59 000,00 €
5 - Dépenses imprévues	3 800,00 €
6 - Prélèvement et virement pour dépenses d'investissement	194 541,00 €

Les recettes :

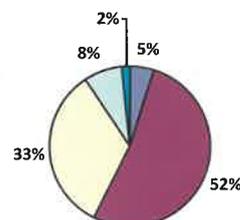
1 - Vente de produits qui comprennent les recettes de la cantine, garderie, redevance d'occupation du domaine public et concessions dans cimetière	36 500,00 €
2 - Impôts et taxes qui comprennent les contributions directes (impôts locaux) les compensations versées par l'État pour le FB et la TH pour les exemptions, la taxe sur les pylônes, la taxe additionnelle aux droits de mutation et la dotation de solidarité.	411 167,00 €
3 - 3 - Dotation - Subventions particulières qui comprennent la Dotation Globale de Fonctionnement et les cotisations spécifiques versées par l'État	262 142,00 €
4 - Autres produits de gestion courante et recettes diverses qui comprennent les locations de la salle polyvalente, loyer, participation du ASP pour CAE CUI, les travaux en régie et régularisation sur exercice antérieur	60 000,00 €
5 - Excédent de fonctionnement reporté (Année 2015)	13 507,60 €

Répartition en pourcentage :

DÉPENSES :



RECETTES :



Budget 2016

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses s'élèvent à 778 648.95 €

* Opérations financières comprenant	443 709,63 €
- les remboursements du capital d'emprunt	159 000,00 €
- Travaux en régie	13 000,00 €
- Résultat reporté	270 709,63 €
- Remboursement de caution	1 000,00 €
* Travaux de bâtiments	
- Cantine scolaire	42 300,00 €
- Salle polyvalente : ravalement intérieur et équipement cuisine	13 300,00 €
- Construction d'un WC public accessibilité PMR	41 889,00 €
* Travaux de voirie (travaux rue des aubépines – Lagarde et signalétique)	30 000,00 €
* Cimetière : dépollution concessions reprises	1 300,00 €
* Eclairage Public : programme de remplacement lampe à mercure (1^{ère} tranche)	5 600,00 €
* Acquisition de matériel (véhicule)	12 000,00 €
* Contrat de maintenance des logiciels de bureau dont licence (Mairie)	2 600,00 €

Ces dépenses sont financées par :

FECR 2013 pour cantine	70 500,00 €
FEC 2015 pour voirie	17 625,00 €
DETR 2012 et 2013 pour cantine	30 431,00 €
RESERVE PARLEMENTAIRE	10 039,00 €
Excédent de fonctionnement Capitalisé	172 739,63 €
Ecritures d'amortissement	12 541,00 €
Virement de la Section de Fonctionnement	182 000,00 €
Fond de Compensation TVA	71 000,00 €
Taxe d'Aménagement	3 000,00 €
Caution	1 000,00 €
DETR wc publics	11 823,00 €
Fonds cantal solidaire (travaux de voirie)	10 000,00 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS VOTE BP 2016

Association des Parents d'Elèves	
Subvention habituelle	1 050,00 €
Activités extra scolaires	920,00 €
Sorties piscines	1 000,00 €
Coopérative scolaire (projet d'Ecole)	150,00 €
Association Lutte contre le Cancer	80,00 €
Comice Agricole	50,00 €
Bibliothèque Centrale de Prêt	80,00 €
Pupilles Ecole Publique	30,00 €
Union Sportive de la Vallée de l'Authre (Reilhac, Jussac, Marmanhac)	1 100,00 €
Groupement de la Vallée de l'Authre (Crandelles, Jussac, Marmanhac, Naucelles, Reilhac)	300,00 €
Association Anciens d'Algérie	100,00 €
FAL	30,00 €
Association Jeunesse en plein air	30,00 €
Association de PECHE	20,00 €
Le Tilleul Reilhacois	500,00 €
Subvention except concours ADAPEI	400,00 €
Subvention exceptionnelle pour 10 ans concours ADAPEI	100,00 €
Comité des Fêtes - Subvention habituelle	1 200,00 €
Location podium	250,00 €
Courses cyclistes	500,00 €
Association Départementale des Sourds et Malentendants	50,00 €
Club Canin Cantalien	160,00 €
ACCA	250,00 €
ASSOCIATION ABC (épicerie sociale)	200,00 €
Association donateurs de sang	300,00 €
Association de gym	500,00 €
Association de gym (section enfants)	100,00 €
Les Amis de Broussette	150,00 €
Association anciens combattants	100,00 €
HBC NRJ	200,00 €
Les restaurants du cœur	300,00 €
AMIGAU	100,00 €
Amicale des prés verts	200,00 €
Amicale des prés verts (voyage des résidents)	450,00 €
Secours Populaire	300,00 €
Retraite Sportive de la Vallée de l'Authre	100,00 €
S/TOTAL DES SUBVENTIONS	10 650,00 €
PROVISION	1 350,00 €
TOTAL	12 000,00 €

BUDGET ANNEXE : Maison de retraite : sont inscrits, comme chaque année, depuis son ouverture en 2009, les échéances d'emprunts de la construction effectuée par la commune qui sont remboursés par les Cités Cantaliennes de l'Automne, gestionnaire de l'établissement sous la forme de loyer.

BUDGET ANNEXE : C.C.A.S. Ce budget s'équilibre à la somme de 7 133.85 €. Les principales dépenses sont la

confection des colis de Noël, la fête des mères et le repas des Aînés. Une prévision est réalisée pour subventionner les voyages scolaires des élèves du secondaire pour lesquels le CCAS sera sollicité par les familles directement et qui étudiera avec bienveillance les dossiers. De même pour les demandes de secours exceptionnels sollicités auprès de la commission après instruction des dossiers par les services sociaux du département.

Séance du 8 Mars 2016

OBJET : Mise en œuvre de l'Ad'AP : Agenda d'Accessibilité Programmée.

Après avoir rappelé au Conseil Municipal les obligations des communes concernant l'accessibilité des bâtiments recevant du Public et de la demande de prorogation du délai de dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée présentée par la commune et accepté par les services de l'Etat en date du 24 septembre 2015 pour un dépôt au 27 mars 2016, Monsieur le Maire propose de confier la mission d'assistance à l'établissement de cet Ad'AP à Laurent HOSTIER pour un montant de 2 000 € HT correspondant aux réunions de visites sur site avec la DDT et l'établissement de l'agenda avec estimation sommaire prévisionnelle des travaux. Proposition acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

OBJET : Demande de financement au titre du Fonds Cantal Solidaire – Année 2016

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un nouveau dispositif le FCS qui remplace le FEC, pour l'attribution de subvention du Conseil Départemental. Ce nouveau dispositif pluriannuel couvre la période 2016-2018. Considérant les orientations budgétaires, les programmes d'investissement apportant une plus-value de service et l'amélioration du cadre de vie des habitants

Pour 2016 : PROGRAMME DE VOIRIE :

Aménagement de la rue des Aubépines – Lagarde pour un montant estimatif de 23 282 € HT soit 27 938,40 € TTC

Pour 2017 et 2018 : PROGRAMME BATIMENTS PUBLICS : Travaux de rénovation énergétique et accessibilité PMR :

2017 : ECOLE Partie énergétique : 175 939,51 € H.T. – accessibilité : 160 000 €

2018 : VESTIAIRES FOOT : 110 000 €

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal

OBJET Renouvellement lampes à vapeur de mercure TRANCHE 1.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Electrification du Cantal a fait savoir que leurs fournisseurs ne seront plus en mesure de les approvisionner en lampes à vapeur de mercure, même processus qui a conduit chaque consommateur à constater la fin de la vente des lampes à filament pour les usages domestiques.

Pour REILHAC, cela représente 72 lampes à remplacer (lanterne ECLAT 70 W SHP ferro et console). Le syndicat propose un programme pluriannuel pour leur remplacement (4 ans).

Le montant total de la première tranche s'élève à 8 365,30 € financés à hauteur de 50 % par le Syndicat. En application de la délibération du Comité Syndical, en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours de 50 % du montant H.T. de l'opération soit

- 1 versement qui sera appelé au décompte des travaux soit un montant maximum de 4 182,65 €.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution de la commune suivant les modalités exposées dans le courrier du 14 janvier 2010 du Président du S.D.E.C.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte la réalisation de ces travaux.

OBJET : Eclairage public lot des violettes.

Il y aurait lieu de prévoir des travaux de déplacement d'un point d'éclairage public situé au lotissement des violettes. Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 596,92 € H.T.

En application de la délibération du Comité Syndical en date du 7

décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours de 50 % du montant H.T. de l'opération soit :

- 1 versement qui sera appelé au décompte des travaux soit un montant maximum de 298,46 €

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution de la commune suivant les modalités exposées dans le courrier du 14 janvier 2010 du Président du S.D.E.C.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte ces travaux.

OBJET : Eclairage Public à Cantal « Route d'Aurillac ».

Il y aurait lieu également de prévoir des travaux de remplacement d'un point d'éclairage public situé à Cantal. Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 1 291,62 € H.T.

En application de la délibération du Comité Syndical en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours de 50 % du montant H.T. de l'opération soit :

- 1 versement qui sera appelé au décompte des travaux soit un montant maximum de 645,81 € H.T.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution de la commune suivant les modalités exposées dans le courrier du 14 janvier 2010 du Président du S.D.E.C.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte ces travaux.

OBJET : Dénomination de hameau.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un nouveau hameau sur le secteur de Brousse depuis la dernière révision du PLU. A ce jour, trois maisons sont en cours de construction et il aurait lieu de lui attribuer un nom.

Après en avoir délibéré et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Décide d'attribuer le nom suivant : Hameau des quatre Routes – Brousse

OBJET : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE D'AURILLAC ET LES COMMUNES D'ARPAJON SUR CERE ; AYRENS, CARLAT, CRANDELLES, LACAPPELLE VIESCAMP, NAUCELLES, REILHAC, SAINT PAUL DES L., SANSAC DE M. POUR LA PASSATION DES MARCHES D'ENTRETIEN DES POTEAUX INCENDIE

La Ville d'Aurillac et les communes d'Arpajon sur Cère, d'Ayrens, de Carlat, de Crandelles, de Lacapelle Viescamp, de Naucelles, de Reilhac, de Saint Paul de Landes, de Sansac de Marmiesse décident de constituer un groupement de commandes en vue de la passation des marchés pour l'entretien des poteaux incendie (contrôle, travaux, fournitures).

La Ville d'Aurillac sera chargée, dans le respect des règles prévues par le Code des Marchés Publics, de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs contractants, de signer, de notifier les marchés ou des accords-cadres. Chaque membre du groupement s'assure, pour ce qui le concerne, de la bonne exécution du marché et de ses avenants, et de la gestion des éventuels contentieux liés à cette phase.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de faire partie du groupement de commandes pour la passation des marchés pour l'entretien des poteaux incendie.

OBJET : Contrats d'assurance des risques statutaires 2017/2020

Après avoir été informé par Monsieur le Maire de l'échéance du contrat des risques statutaires concernant les absences du per-

Au fil des réunions du Conseil Municipal

sonnel communal qui est au 31 décembre 2016 et de pouvoir continuer à adhérer à un contrat groupe proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, le Conseil Municipal décide de charger le Centre de Gestion du Cantal de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités intéressées.

Elles devront prendre effet au 1er janvier 2017, pour une durée de 4 ans, et être gérées sous le régime de la capitalisation. La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Séance du 14 Avril 2016

OBJET : Approbation des Comptes de Gestion 2015 - Budget Commune et Budgets Annexes MAPAD et LOTISSEMENT.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des comptes de gestion de l'année 2015 établi par le receveur percepteur et les comptes administratifs établis par la commune

- DECLARE que les comptes de gestions dressés, pour l'exercice 2015 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015

Les comptes administratif concordant avec les comptes de gestion, font apparaître les écritures suivantes :

BUDGET PRINCIPAL

Reports :

Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -218 745,53€

Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 16 450,55 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -51 964,10 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 169 796,68 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 30 000,00 €

En recettes pour un montant de : 127 970,00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 172 739,63 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 172 739,63 €

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002)

13 507,60 €

BUDGET MAPAD

Reports :

Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : - 216 717,79 €

Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 166 438,06 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -20 681,28 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 162 522,16 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00 €

En recettes pour un montant de : 0,00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 237 399,07€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 237 399,07€

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002)

91 561,15€

BUDGET LOTISSEMENT

Reports :

Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : - 37 201,49€

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 37 201,49€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Ligne 001 : Déficit reporté d'investissement : 37 201,49 €

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

Après avoir rappelé le montant du produit attendu des impositions directes, avec un taux constant, qui est de 359 950 € pour 2016 et les simulations présentées en commission en date du 29 mars, il est décidé, à l'unanimité, une augmentation des taux de 1 %, ce qui représente un produit attendu de 363 538 €.

Les taux pour 2016 sont ainsi portés à 18.12 pour la TH, 25.54 pour la TFB et 95.51 pour la TFNB.

OBJET : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2016

Après avoir procédé au vote des taux d'imposition, les propositions de budgets primitifs ont été adoptées à l'unanimité, comme suit :

Budget PRINCIPAL : 783 316.60 € pour la section de fonctionnement et à 592 698.63 € pour la section d'investissement.

Budget MAPAD, la proposition s'élève à 508 061.15 € pour la section de fonctionnement et à 444 399.07 € pour la section d'investissement

Budget LOTISSEMENT, la proposition s'élève à 37 221.49 € pour la section de fonctionnement et à 37 211.49 € pour la section d'investissement.

Séance du 7 Juillet 2016

OBJET : Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Cantal : position sur le projet de Monsieur le Préfet du Cantal.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par courrier

en date du 1^{er} octobre 2015, Monsieur le Préfet du Cantal avait saisi l'ensemble des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et communes du Département afin qu'ils se prononcent sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) qu'il avait présenté devant la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), réunie le 28 septembre 2015.

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) avait alors pris position dans ce cadre le 12 octobre 2015 (délibération n° 2015/124).

Le Conseil Municipal avait également délibéré sur ce projet le 24 novembre 2015 (délibération n°25/2015)

A la suite de la présentation de cette première mouture du SDCI par Monsieur le Préfet, des amendements ont été déposés par plusieurs collectivités du département. Ceux-ci ont été examinés lors d'une nouvelle réunion de la CDCI, le 7 mars 2016, et pour certains d'entre eux, approuvés à la majorité des 2/3 des membres, ce qui implique une décision conforme de l'autorité préfectorale.

Par ailleurs, Monsieur le Préfet a insisté dans ses prises de position devant les membres de la CDCI sur l'attention qu'il porterait aux situations particulières et aux délais que pourrait nécessiter leur traitement...

Sur la base des décisions ainsi prises lors de cette réunion et des débats qui se sont tenus dans ce cadre, Monsieur le Préfet a adopté, par l'arrêté n° 2016-0310 du 30 mars 2016, un nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale intégrant ces diverses adaptations et a notifié, en date du 8 juin 2016, les arrêtés de périmètre des nouvelles structures intercommunales qu'implique la mise en œuvre pleine et entière du SDCI avant le 1^{er} janvier 2017.

A l'instar du premier projet présenté à l'automne 2015, la dernière version du SDCI prévoit, à l'échelle de l'arrondissement d'Aurillac, excepté l'ancien canton de Saint-Cernin, d'une part, une fusion de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) et de la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès, et d'autre part, la fusion des quatre autres communautés de communes que sont Cère et Rance en Châtaigneraie, Entre Deux Lacs, Pays de Maurs et Pays de Montsalvy...

Ce projet appelle néanmoins, à l'échelle du territoire communautaire, deux séries de remarques :

• **D'une part, concernant la validation du périmètre proposé :**

Il est à noter qu'historiquement, les différentes adhésions de communes au sein du District, puis de la CABA, ont toujours été réalisées dans le **cadre d'une démarche volontaire partagée par l'ensemble des parties**. Or, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès, ainsi que les Conseils Municipaux des communes de son territoire, se sont prononcés, à plusieurs reprises, contre la proposition de fusion qui est dorénavant imposée par l'autorité préfectorale. Les élus de la CABA ne peuvent que prendre acte de cette position et constater que les conditions à une adhésion volontaire ne sont pas réunies aujourd'hui. Cette situation n'a d'ailleurs permis à ce jour aucun travail politique ou technique qui permette de raisonnablement mener à bien le projet d'extension dans les délais imposés par la loi.

• **D'autre part, concernant le calendrier imposé :**

Les évolutions territoriales passées, au sein de la Communauté d'Agglomération, se sont toujours inscrites dans un calendrier de moyen terme qui a permis, sur les plans administratif, technique, financier et fiscal, d'élaborer une véritable stratégie autour des transferts de compétences qu'induit l'adhésion à une structure aussi intégrée que l'est la CABA.

Or, **la fusion proposée implique** des remises à niveau de grande ampleur **en terme de compétences** entre une communauté d'agglomération fortement intégrée, portant de grands projets d'investissements et gérant la plupart des grands services publics et une communauté de communes, plus centrée sur l'animation de son territoire et les services à la personne. De plus, cette fusion concerne fortement les communes du fait des importants jeux d'actifs qu'elle génère.

Dans ces conditions, elle ne peut raisonnablement pas être réélaborée dans le calendrier particulièrement contraint imposé par la loi, nonobstant les mesures de transition fixées par les textes en vigueur.

Ainsi, plusieurs contraintes fortes, dont la liste n'est pas exhaustive, sont d'ores et déjà identifiées, à savoir :

• **Le retour dans le giron communal de certaines compétences** de la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès, que la CABA n'exerce pas et pour lesquelles une évolution n'est pas envisageable à court terme (**action sociale, scolaire, enseignement culturel...**) ;

• **L'intégration des compétences Eau et Assainissement**, qui sont **aujourd'hui des compétences communales** sur le territoire de la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès et qui implique donc un dialogue important et complexe avec chacune des communes concernées, alors même que les règles juridiques et fiscales qui s'y appliquent sont différentes de celles qui s'imposent à la CABA et que les données techniques, administratives ou financières, demandent des analyses importantes ;

• Enfin, il est à noter que le **SDCI ne comporte aucune analyse financière et fiscale des conséquences de la fusion des intercommunalités**, ce qui constitue a minima un manque important qui interdit de se positionner en ayant une vision juste et équilibrée des conséquences pour les citoyens et les contribuables des décisions que doivent prendre les assemblées délibérantes concernées.

Il est proposé au Conseil Municipal :

• De se prononcer contre le projet de périmètre du nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) et de la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès, tel qu'arrêté par le Préfet du Département du Cantal le 8 juin 2016 (arrêté n°2016-613) ;

• De solliciter Monsieur le Président de la CABA afin que ce dernier ouvre, sans délai, des négociations avec les élus de la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès, en vue d'une réunion des deux EPCI dans une entité commune, selon la procédure de fusion de droit commun, à une date postérieure à celle du 1^{er} janvier 2017, avec pour ambition de conclure celle-ci au 31 décembre 2017 ou, au plus tard, au 31 décembre 2019 ;

• D'autoriser Monsieur le Maire à signifier cette position à Monsieur le Préfet du Cantal et à en informer Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les propositions ci-dessus.

OBJET : Présentation pour avis du projet de rapport sur les mutualisations de services de la CABA :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que l'article L.5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), introduit par la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant « réforme des collectivités territoriales », fait obligation aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre d'adopter un rapport sur les mutualisations de services, qui doit comporter deux parties : l'une relative à l'état des

Au fil des réunions du Conseil Municipal

lieux des mutualisations existantes entre l'EPCI et ses communes membres, l'autre relative au schéma de mutualisation, qui constitue une vision prospective des mutualisations qui pourraient être réalisées.

Concernant le délai d'adoption, après de nombreuses tergiversations dues à des difficultés d'interprétation des textes, l'article 74 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant « **Nouvelle Organisation Territoriale de la République** » (loi NOTRe) a finalement entériné la date du 31 décembre 2015 comme date butoir d'adoption des schémas de mutualisation, sans assortir toutefois ce délai de sanction ou de mesure coercitive.

Quant à la procédure d'adoption de ces schémas de mutualisation, elle est fixée par les alinéas 2, 3 et 4 de l'article L.5211-39-1 du CGCT.

Ainsi, avant son approbation par délibération de l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre, le rapport doit être transmis pour avis aux conseils municipaux des communes membres. Chacun d'eux dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, son avis est réputé favorable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve ce projet de rapport de mutualisation qui comporte six parties :

- **Rapport sur les mutualisations, aspects réglementaires ;**
- **Méthodologie de l'élaboration du rapport sur les mutualisations de la CABA ;**
- **Historique : du S.I.V.M à la CABA ;**
- **Etat des lieux des mutualisations existantes au sein de la CABA ;**
- **Moyens de la CABA – Personnel ;**
- **Perspectives et schéma de mutualisation de la CABA.**

Il est à noter qu'avant la prise de position des Conseils Municipaux des communes membres de la CABA, ledit rapport a fait l'objet d'une présentation devant le Conseil Communautaire le 4 avril 2016 (délibération n°2016/61).

In fine, à la suite des avis rendus par les Conseils Municipaux sur le projet de rapport sur les mutualisations de services, le Conseil Communautaire de la CABA aura à délibérer de nouveau pour son adoption définitive.

OBJET : Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire 2016 : Monsieur MEZARD, Sénateur.

Une demande est faite pour les travaux de construction des WC publics programmés dans le cadre de l'accessibilité dont le montant estimatif s'élève à 35 610 € H.T., les honoraires pour 3 800 € soit une dépense totale à prévoir de 39 410 € H.T.

OBJET : Décision modificative budgétaire N° 1 – BUDGET MAPAD

Considérant les travaux réalisés à la résidence les prés verts suite aux dégâts occasionnés lors du sinistre du 21/07/2015 et à la prise en charge des dommages par l'assurance, il y a lieu de prévoir la décision modificative ci-après :

Section de fonctionnement :

- Dépenses
- Article 615228 : + 6 400 €
- Recettes :
- Article 7788 : + 6 400 €

Délibérations du Conseil Municipal du 20 septembre 2016

OBJET : Délibération portant création et suppression d'emplois d'adjoints techniques suite à réussite au concours et augmentation de la durée hebdomadaire de travail.

Suite à la réussite au concours d'adjoint technique 1ère classe de Cathy SERIEYS, qui assure la cantine et la garderie, Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, accepte, à l'unanimité, la création du poste d'adjoint technique 1ère classe.

De plus, depuis la réorganisation des services périscolaires depuis la rentrée suite à un départ à la retraite, il y aurait lieu également d'augmenter la durée hebdomadaire de cet agent qui est actuellement à 27/35 et passerait à 31/35ème.

OBJET : Décision modificative budgétaire n° 1 – budget principal.

Après avoir fait le point sur les travaux 2016 notamment sur le programme de voirie réalisé à Lagarde rue des Aubépines qui a nécessité des travaux complémentaires concernant les réseaux communaux, aux travaux d'aération du local « frigo » à la cantine, il est accepté la décision modificative suivante :

- 2315 – Opération 10001 : + 7 500 €
- 2313 – Opération 100012 : + 500 €
- 2315 – Opération 10017 : - 8 000 €

OBJET : Groupe scolaire : Travaux de mise en conformité de l'accessibilité aux PMR et travaux de rénovation énergétique. – Demande de financement au titre de la réserve ministérielle (M. MEZARD Jacques, Sénateur)

Le groupe scolaire nécessite des aménagements concernant la mise en conformité de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et la rénovation énergétique.

Ce programme, présenté à la DETR 2016 avec une subvention accordée de 57 466 €, pourrait faire l'objet d'une subvention au titre de la réserve ministérielle. Le montant estimatif fourni par le cabinet HOSTIER, s'élève à 191 553 € H.T.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une aide au titre de la réserve ministérielle.

Délibérations du Conseil Municipal du 6 décembre 2016

OBJET : Personnel Communal : Tableau de l'effectif suite acceptation de mutation externe.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la demande de mutation de Michelle FERRARA, adjoint administratif, a été acceptée au 1er décembre 2016.

Considérant cette mutation et la nouvelle organisation, l'effectif du personnel communal est le suivant :

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL TITULAIRE au 1^{er} décembre 2016

Filière administrative :

1 ATTACHE -

Filière technique :

- AGENT DE MAITRISE (Service Technique)
- 1 ADJOINT TECHNIQUE 2e CLASSE (Service technique)
- 1 ADJOINT TECHNIQUE 1ère CLASSE (Cantine / Garderie et TAP)
- 1 ADJOINT TECHNIQUE 2e CLASSE (Ecole / Garderie et TAP)

OBJET : Contrat groupe assurance du personnel 2017-2020.

Après consultation effectuée par le Centre de Gestion concernant les assurances du personnel (voir délibération du 8 mars 2016)

Vu le contrat groupe notifié en date du 16/08/2016 établi entre le Centre de Gestion et l'assureur AMTRUST et les courtiers Yvelin-COLLECTEAM,

• **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de** souscrire un avenant d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2017-2020 auprès de l'assureur AMTRUST et les courtiers Yvelin-

Collecteam selon les conditions suivantes et à signer tout document se rapportant à ce dossier ;

Les taux adoptés sont les suivants :

- Agents CNRACL : Décès - accident de service et maladie imputable au service (y compris le temps partiel thérapeutique) – Incapacité, maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire – Maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office) – Maternité, adoption, paternité : ;

- **Tarification 1 : 4,94 % avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire**

- Agents IRCANTEC : Accident du travail et maladie imputable au service - grave maladie - maternité / adoption / paternité - maladie ordinaire :

- **1,10 % avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire**

- **PRECISE** que la durée du contrat sera de 4 ans, à compter du 1^{er} janvier 2017 et jusqu'au 31 décembre 2020. Le contrat groupe est un contrat en capitalisation.

PREND ACTE que Monsieur le Maire est autorisé à verser la contribution « assurance statutaire » au Centre de Gestion du Cantal fixée à 5 % du montant de la cotisation due à l'assureur, correspondant à des frais de gestion.

OBJET : Concours du receveur Municipal : Attribution d'indemnités.

Monsieur Bernard BESSON, receveur municipal, ayant fait valoir ses droits à la retraite, à compter de février 2016, il est décidé de demander le concours du comptable public pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, à Monsieur Yves GUILLAUME, nouveau receveur municipal, et ainsi de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, ainsi que l'indemnité de confection des documents budgétaires selon le barème en vigueur.

OBJET : C.I.T. : Proposition mission complémentaire.

La commune ayant adhéré à la mission : CIT « Cantal Ingénierie et Territoire » proposée par le Conseil Départemental, il est décidé d'accepter une mission complémentaire : la mission d'assistance au Maître d'œuvre pour le diagnostic de la voirie communale pour un cout total de 2 090.33 € H.T.

Cette mission se décompose comme suit :

- Etablissement du diagnostic du réseau complet de la commune
- Plane synthèse faisant apparaître le niveau d'état de chaque voie communale (4 Niveaux)
- Estimation des travaux de préparation ou d'entretien de voirie pour l'ensemble des niveaux définis afin d'établir un programme pluriannuel de travaux.

OBJET : Demande d'acquisition de logement locatif social

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de Monsieur et Madame BASTIDE, locataire d'un pavillon LOGISENS situé au 16, rue du bois des violettes, depuis Août 2014, qui seraient intéressés pour l'acquisition de leur pavillon.

Après avoir été informé de la suite donnée à des précédentes demandes à savoir le maintien des logements locatifs sociaux sur la commune notamment par délibération en date du 9 juin 2005, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de conserver le parc locatif social sur la commune

- Emet donc un avis défavorable à la demande d'acquisition. Information sera donnée aux demandeurs ainsi qu'aux gestionnaires de logements sociaux.

OBJET : Transfert de compétences et mise à jour des statuts de la communauté d'agglomération du Bassin d'Aurillac.

Après avoir pris connaissance que le 28 novembre 2016, par la délibération n° 2016/171, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) a approuvé une mise à jour de ses statuts, qui répond aux obligations qui lui sont faites par les dispositions de la loi NOTRe en terme de transfert de compétences et de classification de celles-ci, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les nouveaux statuts reprenant les décisions ci-après :

Pour rappel, l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) que constitue la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) a été créé par arrêté préfectoral n° 99-2202 du 22 novembre 1999 portant transformation-extension du District en Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, modifié par les arrêtés relatifs aux extensions de périmètre de cet établissement public.

Depuis lors, les statuts déterminant les compétences de l'EPCI ont régulièrement évolué, ceci en application des dispositions législatives applicables aux communautés d'agglomération mais aussi et surtout afin d'intégrer les différents projets structurants portés par la CABA, toujours en privilégiant le consensus politique et une dynamique de développement du territoire, partagés et soutenus par l'ensemble de ses communes membres.

La définition de l'intérêt communautaire lié à certaines de ses compétences a, de plus, permis de préciser l'étendue des missions de la CABA, ceci dans une volonté de respect du principe de spécialité gouvernant les actions de celle-ci en parallèle de l'intérêt communal. Il s'agit là de l'illustration des actions complémentaires menées à la fois par la CABA et ses 25 communes membres, dans une volonté d'intégration et de travail en commun, portée par tous. Ainsi, les statuts de la CABA actuellement en vigueur ont été adoptés par arrêté préfectoral n°2015-1583 du 11 décembre 2015, y compris en tant qu'ils précisent l'intérêt communautaire au sein des compétences statutaires qui le requièrent.

Au lendemain de l'entrée en vigueur de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite « Loi NOTRe »), il est nécessaire de se conformer à ces nouvelles dispositions législatives et ainsi d'actualiser les statuts de la CABA, ceci au regard de l'évolution des compétences affectées aux Communautés d'Agglomération.

En effet, si la CABA bénéficie d'une intégration somme toute très avancée, la loi l'oblige aujourd'hui à mettre à jour ses statuts, certaines compétences exercées jusqu'alors à titre optionnel devenant obligatoires, d'autres dont le périmètre était strictement défini par l'intérêt communautaire, étant transférées de façon pleine et entière à la Communauté d'Agglomération.

Les dispositions de la loi NOTRe, applicables à la Communauté d'Agglomération et codifiées à l'article L.5216-5 du CGCT, listent désormais **7 compétences obligatoires** :

- 1°) Développement économique :
- 2°) En matière d'aménagement de l'espace communautaire
- 3°) En matière d'équilibre social de l'habitat :
- 4°) En matière de politique de la ville :
- 5°) En matière d'accueil des gens du voyage :
- 6°) Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés:
- 7°) Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement :

En ce qui concerne les compétences optionnelles, l'article L.5216-5 II du CGCT dispose que la Communauté d'Agglomération doit en outre exercer au lieu et place des communes au moins 3 com-

Au fil des réunions du Conseil Municipal

pétences sur les 7 qui sont listées. Ainsi, au vu des compétences d'ores et déjà exercées par la CABA, il est proposé de retenir, pour l'heure, les 3 compétences optionnelles suivantes qui sont déjà exercées pleinement et sous cette rédaction par la CABA :

1°) Eau ;

2°) **En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie** : la lutte contre la pollution de l'air ; la lutte contre les nuisances sonores ; le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;

3°) **Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs** d'intérêt communautaire.

Enfin, il est proposé de retenir 7 compétences facultatives, d'ores et déjà exercées par la CABA :

1°) Assainissement des eaux usées ;

2°) En matière d'enseignement ;

3°) En matière de sécurité civile ;

4°) En matière d'aménagement numérique ;

5°) En matière de tourisme ;

6°) En matière d'orientation des jeunes et d'insertion par l'activité économique ;

7°) **Au titre des services communs créés en application de l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

OBJET : Décision modificative n° 2 / 2016

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant la nouvelle nomenclature budgétaire et les travaux supplémentaires à la cantine et suite à la rénovation de la salle polyvalente, décide de procéder aux virements de crédits ci-après :

Section de Fonctionnement :

Dépense :

Article 60612 : 8 500 €

Article 60623 : 500 €

Article 60632 : 2 000 €

Article 6156 : 2 000 €

Article 6232 : + 3 000 €

Soit un total au chapitre 011 de 16 000 €

Article 6411 : - 6 000 €

Article 6413 : - 1 000 €

Article 6451 : - 3 000 €

Soit un total au chapitre 012 de - 10 000 €

Recette :

Article 7788 : + 6 000 €

Soit au chapitre 77+ 6 000 €

Section Investissement :

Programme Aménagement cantine : 100012

Article 2188 : 1 200 €

Article 2313 : 1 450 €

Article 2315 : 3 450 €

Soit prog 100012 : + 6 100 €

Programme aménagement salle polyvalente : Article 2313 : 1700 €

A prendre sur programme 100017 : accessibilité : Article 2313 : - 3 800 €

Et une recette supplémentaire du FCS pour les travaux de voirie :

Article 1323 : + 4 000 €

OBJET : Demande de subvention DETR 2017.

Un dossier sera présenté pour le programme de voirie : après l'aménagement et la sécurisation de la voie communale de Can-

tal à Lestoubeyre, il y aurait lieu de prévoir la deuxième partie, celle de la Route Impériale. Le projet sera étudié en fonction de l'évaluation définie par le CIT, considérant l'aménagement d'ensemble sur ce secteur.

OBJET : Demande de subvention FEDER 2014-2020.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que considérant les effectifs scolaires et les évolutions numériques, il y aurait lieu de compléter le parc informatique de l'école et par conséquent de refaire le câblage informatique.

Considérant que la commune est éligible au Fonds Européen de Développement Régional, Le Conseil Municipal, à l'unanimité charge Monsieur le Maire de présenter ce dossier au titre de la FEDER 2014-2020.

Le montant estimatif de l'acquisition de matériel s'élève à 17 758 € HT, les travaux de câblage s'élève à 3 234.10 € H.T. soit un montant H.T. de 20 812.10 € soit 24 974.52 € TTC.

OBJET : Demande de subvention REGION pour travaux ECOLE.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un nouveau financement mis en place par la REGION, le PLAN RURALITE.

Considérant que le Conseil Municipal souhaite réaliser en 2017 les travaux à l'école qui consiste à la rénovation énergétique par l'installation d'une chaudière GAZ à condensation et le remplacement des menuiseries avec vitrage isolant ainsi que la mise en accessibilité du groupe scolaire, ce dossier sera présenté pour solliciter ce financement. Le montant estimatif des travaux s'élève à 191 533.48 € H.T. soit une dépense totale à prévoir de 229 864.17 € TTC.

OBJET : Approbation du règlement du cimetière.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de règlement du cimetière examiné en commission d'urbanisme.

Le règlement reprend les dispositions générales quant au droit à l'inhumation, affectation des terrains, les horaires d'ouverture et conditions d'accès ; La durée des concessions qui est perpétuelle, les droits et obligations des concessionnaires, les règles relatives aux travaux, les dimensions des concessions qui vont de 2 4 ou 6 places sur 2 niveaux, les règles générales relatives aux inhumations. La création d'un Ossuaire, la mise à disposition d'un terrain commun, le caveau provisoire, règles applicables aux exhumations, la procédure de reprise de concession, la crémation, urne, dispersion des cendres...

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le règlement du cimetière présenté.

OBJET : désignation d'un élu à la CIL : Conférence Intercommunale du Logement

La CABA a approuvé cette nouvelle instance chargée d'adopter des orientations sur les attributions des logements, les modalités de relogement des publics prioritaires et des personnes relevant des projets de renouvellement urbain ainsi que les modalités de coopération entre les bailleurs et les réservataires. Elle est chargée d'élaborer également la convention sur les attributions des logements sociaux, document obligatoire à annexer au contrat de ville. Bernard LAVEISSIERE accepte de siéger à cette commission.

OBJET : Présentation des rapports annuels de la CABA pour l'année 2015 sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement et de la collecte et élimination des déchets ménagers et assimilés. (Rapports consultables en mairie).

Activité Municipale

Travaux

Voirie

Rue des Aubépines



Impasse des genévriers

et réalisation d'un tri-couche,
d'un pluvial et de caniveaux

Activité Municipale

Travaux en régie



Réfection complète de l'intérieur de la salle polyvalente

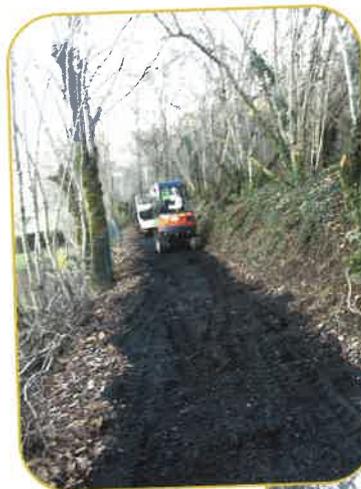


Mur de soubassement impasse des marronniers

Clôture grillage



Aménagement autour des bacs à ordures.



Réfection chemin de Picadi



Plantations cour de l'école



Mise à jour des panneaux des artisans

Les travaux en régie sont réalisés par les employés communaux, Laurent et Hervé, que nous remercions pour leur sérieux, leur travail et leur dévouement.

Les Adjoints Maurice LABERTRANDIE et Christian VIDAL et le conseiller délégué Francis VERNET

Urbanisme 2016

En 2016, 6 permis de construire ont été délivrés dont 1 pour la construction d'une maison d'habitation à Lestoubeyre, 1 pour la construction d'un garage, 1 pour rénovation d'une grange en bâtiment de stockage, 3 extensions de maison.

10 déclarations préalables (pose de photovoltaïque sur toiture, ravalement extérieur, création de véranda, division de terrain et 14 certificats d'urbanisme dont 5 pour vente de maisons d'habitation) ont également été enregistrées sur la commune.

INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Depuis le 1^{er} juillet 2015, le service des autorisations du droit des sols, antérieurement instruites par la Direction Départementale des Territoires, a été transféré à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'AURILLAC, suite au désengagement de l'Etat et à l'obligation de trouver une solution pour garantir la continuité de cette instruction. (Loi ALUR n° 2014-366 du 24 mars 2014).

Toutefois, le dépôt des dossiers de demande d'urbanisme se fait toujours à la mairie.

NOUVEAU :

Suite à la loi sur l'architecture et le patrimoine du 7 juillet dernier, le décret n° 2016-1738 du 14 décembre 2016 est venu fixer le seuil de recours à l'architecte à 150 m² (à la place de 170 m² actuellement).

Ce nouveau seuil sera applicable aux permis déposés à partir du 1^{er} mars 2017 et ne concerne que les projets déposés par les personnes physiques pour des constructions autres qu'agricoles.

Le seuil pour les constructions agricoles ne change pas (800 m²) et les personnes morales sont toujours tenues de recourir à un architecte dès qu'elles déposent un PC.

RAPPEL :

Toute implantation de type abris de jardin, même de moins de 20 m², doit faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme.

Les adjoints aux travaux et à l'urbanisme assurent une permanence tous les mardis de 14 h à 15 h. Sur rendez-vous les autres jours.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Les lois ALUR et Grenelle de l'Environnement demandent aux collectivités membres d'un même EPCI, d'élaborer un document unique sur leur territoire, le PLU-i (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) fixant les règles communes de consommation de l'espace agricole, naturel, de habitat...

Son objectif est d'établir un programme d'aménagement et de développement de cet espace (zonage, préservation des paysages, extensions urbaines,...) applicable à toutes les communes de la CABA.

A cette fin, une concertation avec le public est prévue ; le but est d'associer la population à la réflexion, et de faire partager le projet pour une meilleure acceptation par tous. Des bulletins d'information seront à disposition sur le site de la CABA (www.caba.fr - onglet « au quotidien, habitat, urbanisme, PLU*i* »), des Communes, un « porter à connaissance » est consultable au siège de la CABA, des réunions publiques seront également organisées.

Un registre de concertation est à disposition du public dans chaque commune ; chacun peut y consigner ses remarques ou demandes particulières concernant notamment les demandes de modifications de zonage d'une parcelle...

Réglementation concernant les distances de plantations... : se conformer au règlement du document d'urbanisme de la commune

Le propriétaire d'un terrain n'est pas libre de planter de la végétation où il veut, ni même de s'abstenir d'élaguer ses arbres et arbustes.

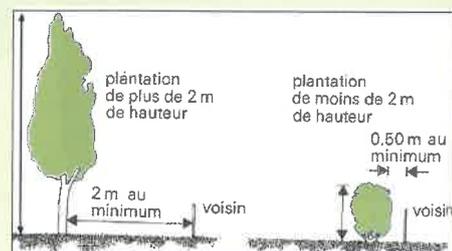
Pour éviter les conflits de voisinage, le Code civil impose en fonction des distances de plantation par rapport aux fonds (terrain) voisins, certaines règles concernant la hauteur des arbustes, arbres et haie séparatives. L'objectif est d'éviter de faire de l'ombre au voisin ou qu'il ait à ramasser les feuilles et fruits tombés de l'arbre dans son jardin, voire même que l'arbre endommage la clôture en cas de chute.

Si le règlement d'urbanisme de la commune ou encore un règlement de copropriété ou de lotissement ne prévoient pas de réglementation, voici celle qui s'applique :



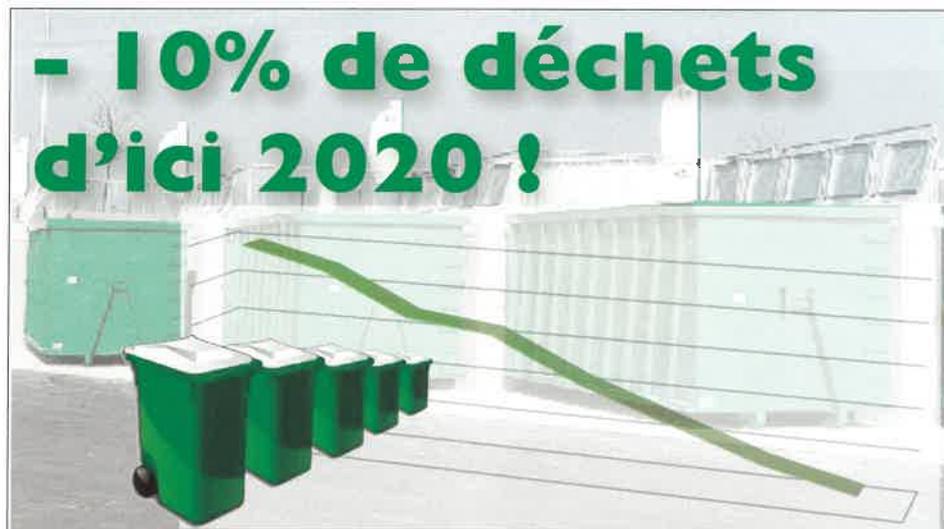
Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les textes. Cette distance est de :

- 2 mètres de la ligne séparative entre les deux terrains pour les plantations dont la hauteur dépasse 2 mètres ;
- 50 cm pour les plantations dont la hauteur est inférieure à 2 mètres.



Le recyclage, c'est facile !

Après les lois "Grenelle de l'Environnement", la Loi pour la transition énergétique et pour la croissance verte a été votée cet été. Les nouvelles orientations ainsi fixées incitent les collectivités et les habitants à se mobiliser davantage sur la prévention et la valorisation des déchets produits.



A lors que les ordures ménagères résiduelles devaient déjà être réduites de 7% entre 2008 et 2013, il nous revient désormais de faire baisser de 10% d'ici 2020 et par rapport à 2010, la totalité des déchets produits par les ménages* tout en augmentant la part destinée au recyclage. Pour atteindre ces objectifs permettant de préserver les ressources naturelles, plusieurs solutions s'offrent à nous.

Le SMOCE qui regroupe les 6 intercommunalités présentes sur l'arrondissement d'Aurillac intervient justement pour promouvoir la prévention de la production des déchets. Il s'agit ainsi pour le SMOCE de mener des actions ciblées afin de limiter le plus possible les quantités de déchets résiduels à traiter (service de prêts de gobelets réutilisables pour les grandes manifestations, sensibilisation des élèves dans les écoles, promotion du compostage via un réseau de guides composteurs, ...).

Le compostage à la portée de tous



La première solution concerne le flux encore le plus présent dans les ordures ménagères et qui pourtant peut-être valorisé à domicile avant de devenir un allié précieux pour les jardiniers : il s'agit du compostage ! Les épluchures de fruits et légumes, les fleurs fanées, le marc de café, les coquilles d'œufs et quelques restes de repas (sans la viande, le poisson ou les

œufs) peuvent être déposés dans un composteur (acheté auprès de la collectivité ou conçu à l'aide de planches ou de palettes). En veillant bien à alterner les biodéchets et un co-produit comme les sciures, le broyat ou quelques feuilles sèches, le compost sera disponible en 6 à 8 mois. Ainsi, le compostage permet de disposer d'un produit intéressant pour le jardin tout en allégeant la poubelle des ordures ménagères. Un guide-composteur habite même peut-être près de chez vous et pourra vous accompagner. Pensez à contacter votre Communauté de Communes ou le SMOCE qui relaiera l'information.

Des colonnes de tri près de chez vous

Une autre solution pour augmenter le recyclage consiste à prendre l'habitude de déposer dans les colonnes ou bacs de tri qui conviennent, les déchets qui seront ensuite recyclés. Les emballages et les papiers pourront ainsi être recyclés tout en économisant de l'énergie et des matières premières. En plus, cela permet de limiter l'augmentation des coûts. Par exemple, une bouteille de verre laissée en mélange dans les ordures ménagères coûte 7 fois plus cher que si elle était déposée dans la colonne de tri, d'autant qu'elle est recyclable à l'infini ! Pour savoir où se trouvent les colonnes de tri les plus proches de chez vous, n'hésitez pas à appeler votre mairie.

Recycler, c'est liker !

Si vous avez un doute sur l'endroit où déposer un déchet ou un produit, un nouvel outil sera prochainement disponible en vous connectant avec votre smartphone sur « Recycler c'est liker ». Vous pourrez aussi trouver les coordonnées des associations qui sont en mesure de reprendre les objets ou matériaux en bon état avant de leur donner une seconde vie.

En adoptant ces quelques gestes au quotidien, vous contribuerez à alléger votre poubelle des ordures ménagères et à réduire les déchets destinés à l'enfouissement, filière coûteuse pour les collectivités et les contribuables. Il s'agit aussi du seul moyen de relever le défi fixé aux collectivités et aux habitants par la réglementation : diviser par deux les quantités de déchets enfouis entre 2010 et 2020.

**en plus des ordures ménagères résiduelles sont aussi concernés les déchets déposés en déchèteries et notamment les encombrants ou tout-venant qui ne sont pas valorisés et qui sont encore trop importants.*

●●●● Bouygues 3G 13:42 73%



< > [share icon] [bookmarks icon] [refresh icon]

Pour contacter le SMOCE, composez le 04.71.63.87.64 ou consultez le site internet www.smoce.fr.

Ecole Auguste Bancharel



Horaires :

Matin : 8 h 30 / 11 h 30

Après-midi : 13 h 15 / 15 h 30.

L'école fonctionne sur quatre jours et demi : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi.



Pour l'année 2016/2017, l'école a un effectif de 82 élèves. Une rentrée pour les TPS est effectuée à la rentrée des vacances de Pâques.

Personnel enseignant :

Madame VIDAL : classe de PS/MS : 20 élèves

Madame GOMEZ : classe de GS/CP : 18 élèves

Madame SOULIE : classe de CE1/2 : 23 élèves

Madame TEIL : classe de CM1/2 : 21 élèves

Personnel communal :

Madame LAJARRIGE Claudine : ATSEM

Monsieur GIBERT Clément : ATSEM

Mesdames SERIEYS et LAJARRIGE assurent le service de garderie.

Mesdames Cathy SERIEYS et Héléna LAJARRIGE gèrent la fabrication des repas et de leur distribution.



Ecole Auguste Bancharel



Cette année, l'école favorisera le renforcement de la maîtrise de la langue par l'organisation d'une semaine autour d'une semaine orthographe. Différentes activités autour de la langue en productions d'écrits et en lecture seront proposées.

L'accès à la culture est un axe de travail grâce à la mise en place d'une chorale durant les activités pédagogiques complémentaires, la participation à divers spectacles (Jeunesses musicales de France, contes de Noël), et la présentation d'une exposition d'arts visuels. Les enseignantes mettent en place des décloisonnements en arts visuels et en éducation musicale.

Toutes les classes présenteront un spectacle lors de la fête de fin d'année.

L'école participe à des regroupements sportifs (athlétisme) et se rend à la piscine d'Aurillac le mardi. Une classe de découverte à Saint-Urcize est organisée le 6 et 7 avril autour de la mise en place d'un projet artistique.

TEIL Fabienne
Directrice de l'école.



Les TAP (Temps d'Activités Périscolaires)

Les TAP se déroulent les lundis et mardis de 15 h 30 à 17 h. ils sont gratuits et non obligatoires. Ils sont gérés par le Centre Social Intercommunal de la Vallée de l'AUTHRE et assurés par le personnel communal et des bénévoles comme Daniel BLANDIN et Simone LEYBROS qui continuent à encadrer les enfants notamment à la résidence des Prés Verts dans le cadre des échanges inter-générationnels.

Les TAP ont pour but d'amener les enfants à découvrir des activités autour du « Mieux vivre ensemble » et de l'accès à la culture.

Les activités sont orientées autour de thèmes qui peuvent évoluer en fonction de la demande des enfants.

Vie des résidents 2016



Notre résidence pour personnes âgées a connu une année 2016, riche en nouveautés.

- L'animation a continué de se développer.
- Le partenariat entre Mairie, Centre social et l'établissement pour accueillir les enfants de l'école dans le cadre des temps d'accueil périscolaires (TAP) s'est poursuivi.
- Des résidents ont pu partir en séjour dans les Hautes-Pyrénées, au mois de Septembre, grâce au soutien de l'Amicale des résidents, et aussi avec le soutien financier de la Mairie de Reilhac et du Conseil Départemental.
- 2 Conseils de la Vie sociale ont eu lieu, l'EHPAD a aussi organisé un repas des familles en Juillet autour d'un grand barbecue et assortie d'un spectacle « country ».
- Les résidents ont bénéficié de soins d'ostéopathie avec Maëlle AUBERGER et de gymnastique volontaire avec Lynda HENRY et Ghislaine BOUDOU, cette dernière nous ayant quitté en cours d'année.
- Jean-Jacques REYNIER a animé une chorale de résidents pendant une grande partie de l'année.



- Les résidents ont participé à des Olympiades inter-établissements à Mur-de-Barrez (12).
- L'EHPAD a accueilli une nouvelle psychologue : Harmony et une nouvelle infirmière : Séverine.
- Le partenariat entre Amicale et Résidence s'est poursuivi, des manifestations ont été organisées : notamment une randonnée dans la Vallée de la Bertrande entre les communes du Fau et de Saint-Projet de Salers.
- L'EHPAD a réaménagé son hall d'entrée.
- L'EHPAD a accueilli un TP déplacé du Lycée Raymond CORTAT : élèves-cuisiniers, serveurs et soignants ont participé à la vie des résidents pendant une journée.



En 2017,

- Un partenariat « psychologue-animatrices » autour des marionnettes sera réalisé.
- L'ergothérapie et l'ostéopathie continueront de soulager et améliorer la vie quotidienne des résidents.
- Des réunions des familles seront réalisées.
- De nouveaux représentants des familles et des résidents viendront enrichir le CVS de leur présence.
- D'autres actions innovantes seront mises en œuvre.

Intégration de l'EHPAD dans le territoire

L'EHPAD a concrétisé son projet de partenariat avec l'APE de l'Ecole de Reilhac : le vide-grenier assorti d'une fête de la Pomme ont été menés par les deux associations : APE et Amicale

L'EHPAD a aussi travaillé sur le territoire via l'Amicale : belote, théâtre, randonnée, vide-grenier. Les reilhacois participent donc directement ou indirectement à la vie des résidents.

La Maison de retraite accueille du reste bon nombre de reilhacois se connaissant entre eux ou ayant toujours des liens de fait, aussi ajouter à cela les bénévoles locaux ou intervenants locaux et familles visiteuses : la structure est quotidiennement un lieu de convivialité entre générations

De plus, les résidents accueillent toujours les enfants de l'Ecole dans le cadre des TAP.

Enfin, la Mairie et l'EHPAD travaillent ensemble au quotidien : aide au transport des déchets ménagers, prêt de matériels, taille et entretien du Parc, etc.



Projets 2016

En 2017, l'établissement :

- Réalisera une évaluation interne qui mesurera la qualité de la prise en charge.
- Poursuivra sa stratégie de bonne gestion dans la continuité de la politique des Cités Cantaliennes.
- Continuera de faire évoluer sa restauration pour mieux l'adapter à l'ensemble des résidents.
- Continuera d'améliorer sa prise en charge des résidents grâce à l'apport constitué par un médecin-coordonnateur gériatologue : Dr ANGE et une infirmière coordinatrice expérimentée : Madame LEMAIRE.
- Poursuivra ses actions avec les acteurs du territoire : Mairie, Ecole, Centre social et en profitera pour les acter via une convention de partenariat.
- Poursuivra sa politique de formations de stagiaires et apprentis et des personnels en contrat aidé.
- Continuera de développer ses relations avec d'autres établissements : partage de bonnes pratiques, sorties communes.

La CABA au service des habitants de Reilhac

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac gère plusieurs grands services publics du quotidien. Voici un panorama des principales actions réalisées sur la Commune de Reilhac en 2016.

Eau et assainissement

- nettoyage des réservoirs de Reilhaguet le 11 janvier, Reilhac le 8 février
- 2 raccordements au réseau d'eau et 1 raccordement au réseau d'assainissement
- 5 réparations avant compteur
- 41 renouvellements de compteurs
- instruction d'1 permis de construire avec un système d'assainissement non collectif (ANC) ;
- suivi d'1 dossier de réhabilitation d'un système d'ANC défaillant, subventionné dans le cadre du dispositif négocié avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne ;
- 3 contrôles d'installations neuves d'ANC suite au dépôt d'un permis de construire.

Etudes /Travaux

- Village de Reilhaguet : déplacement d'une conduite d'eau potable d'un terrain privé sous domaine public, suite au dépôt d'un permis de construire

Infos pratiques :

- chaque abonné est responsable de la surveillance de son compteur d'eau et de sa protection contre le gel, des réparations à l'intérieur de son habitation et du contrôle de sa consommation ;
- pour toute question sur l'eau et l'assainissement, contactez la Régie de l'eau au 04 71 46 86 38, le SPANC au 04 71 46 87 38 ; en cas d'urgence pour l'Eau et l'assainissement, contactez le 04 71 46 48 60.

Environnement

- chaque semaine, collecte des déchets ménagers déposés dans les bacs marrons mis à disposition sur la Commune ;
- 5 Points d'Apport Volontaire pour la collecte des produits recyclables (emballages, journaux/magazines, verre) à côté de la salle polyvalente, du pont de Brousse, du pont de Récoulet, de l'abri-bus de Lasplagne et au lieu-dit Lagarde ;
- 1 colonne pour la collecte du textile, du linge de maison et des chaussures à la salle polyvalente

Infos pratiques :

- l'accès aux déchetteries de l'Yser (Aurillac) et des Quatre-Chemins (Naucelles) est gratuit pour les particuliers ;
- 42 adhérents à l'opération « compostage individuel » proposée par la CABA, qui les accompagne dans la démarche et met à disposition 2 types de composteurs en bois ;
- une question sur le tri ? Consultez le site www.caba.fr ou la réglette du tri réalisée par la CABA.
- plus d'infos : service Environnement, 04 71 46 86 30.

Transports

- liaison Reilhac - Aurillac (régulière ou en Transport A la Demande) assurée par le réseau Trans'cab

- 25 abonnés annuels aux lignes de bus du réseau
- Plus d'infos : Stabus, 3 av. Gambetta à Aurillac, 04 71 48 53 00, www.stabus.fr

Urbanisme & Habitat

- 16 demandes d'Autorisation d'urbanisme et de Certificats d'urbanisme instruits par le service ADS depuis le 1er juillet 2015 ;
- 1 dossier enregistré dans le cadre du Programme d'Intérêt Général "Précarité énergétique, Autonomie, Handicap".

Grands équipements

A l'échelle communautaire, l'une des ambitions majeures de la CABA est la réalisation et la gestion d'équipements structurants. Pôle Immobilier d'Entreprises, Zones d'Activités, Aéroport, sites touristiques, Médiathèque (gratuit pour les habitants de la CABA), Centre Aquatique, Epicentre, Plantelière, Boulodrome, Stades Jean-Alric et Marie-José Pérec, Prisme, Chaudron... : retrouvez-les tous sur le site www.caba.fr.



Contact CABA

Accueil : 41, rue des Carnes, 04 71 46 86 30

Centre technique communautaire :
195, avenue du Général Leclerc
04 71 46 48 50

Site web : www.caba.fr

Page facebook :
www.facebook.com/caba.official



INTERCOMMUNALITÉ

La CABA poursuit ses investissements

Investir pour aménager le territoire, soutenir le développement économique et optimiser les services aux habitants : telles sont les lignes directrices fondamentales de l'action de la CABA. 7,6 M€ de dépenses réelles d'investissement (hors dette) ont ainsi été mobilisés en 2016 par la Collectivité pour conforter ces différents champs d'intervention.

Rendre le territoire attractif

Ce programme d'investissements est notamment marqué par la 2e mi-temps des travaux du Stade Jean Alric, avec la réhabilitation en cours des tribunes Marathon. Le Centre Aquatique, la Médiathèque, le Prisme, l'Epicentre... font eux aussi l'objet de dépenses d'investissement liées à leur entretien régulier et à leur développement.

La CABA œuvre également à la valorisation touristique du territoire. Sur la presqu'île du Puech des Ouilhes, elle a poursuivi l'équipement du sentier "Son et Lumières". En 2017, c'est le Rocher de Carlat qui sera à l'honneur avec la création d'une visite en réalité virtuelle et augmentée. Sans oublier le projet de Station de Pleine Nature à Mandailles et les travaux prévus dans les Gorges de la Jordanne.

Soutenir l'activité économique

Le principal secteur d'intervention de la CABA reste le développement économique. Pour anticiper les besoins des entreprises, la Collectivité poursuit notamment le développement du Pôle Immobilier d'Entreprises. La 6e tranche va démarrer début 2017. Dans le cadre de la ZAC Esban II, les réserves foncières sont en cours de finalisation.

Outil fondamental d'aménagement du territoire, l'aéroport a bénéficié en 2016 d'une extension de l'aire de stationnement des véhicules et de l'acquisition d'une dégivreuse. Les travaux de modernisation de la plateforme, en application de la Directive Européenne « Ciel Unique », se poursuivront en 2017. L'extension du parking avion et la réalisation d'un nouveau local pour les pompiers sont aussi programmées.

En ce qui concerne l'Urbanisme, la CABA a anticipé en 2016 l'intégration de cette compétence et s'est lancée dans l'élaboration d'un PLUi (cf. encadré). Par ailleurs, une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (2017-2020) prendra la suite du Programme d'Intérêt Général réalisé entre 2012 et 2015. Ces opérations qui mobilisent des aides de l'Etat et de différents partenaires constituent un véritable levier d'activité pour le secteur du Bâtiment.

Optimiser les services au quotidien

A ces dossiers structurants s'ajoutent les services du quotidien ! Pour optimiser le tri sélectif et le recyclage, le site de l'Yser fera en 2017 l'objet d'une restructuration complète avec le réaménagement de la déchetterie et la création d'un centre de pré-tri. Une étude a également été réalisée sur la faisabilité d'une filière de méthanisation ce qui permettrait de valoriser



les effluents d'activités économiques et produire de l'énergie renouvelable. Des évolutions majeures seront aussi mises en œuvre en 2017 en matière de Transports avec l'achat de nouveaux bus dont 2 navettes électriques et la restructuration complète du réseau.

En ce qui concerne l'eau et l'assainissement, des dossiers importants aboutissent notamment avec la mise en service du renforcement en eau de Lacapelle-Viescamp, mais également

avec la finalisation du Schéma directeur de l'Eau potable qui permettra d'anticiper les travaux à réaliser sur le réseau pour répondre aux besoins futurs. C'est désormais une autre opération d'envie qui va débuter : la mise aux normes du système d'assainissement de Souleyrie. D'un coût prévisionnel de 32,8 M€, ce projet bénéficie d'un soutien de l'Agence de l'eau Adour-Garonne à hauteur de 60 %. Un co-financement conséquent qui témoigne des contractualisations que la CABA s'attache à mobiliser pour continuer à investir et à développer le Bassin d'Aurillac.



Un Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Début 2016, avec l'accord des 25 Communes, la compétence Urbanisme a été confiée à la CABA. Ce nouveau service composé de 6 agents gère (en collaboration avec les communes) non seulement les autorisations du droit des sols (permis de construire, Déclarations d'intention d'aliéner...), mais aussi l'ensemble des documents en vigueur sur le territoire : Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), Plans d'Occupation des Sols (POS) et Cartes Communales (CC).

En application de la loi, la CABA s'est engagée dans l'élaboration d'un PLU intercommunal (PLUi), document d'urbanisme unique qui les remplacera, définira les orientations d'aménagement communes à l'ensemble du territoire, et précisera leur application sur le terrain, notamment via les zonages d'urbanisme.

Durant son élaboration, les habitants sont invités à librement consigner leurs observations dans les registres de concertation disponibles en mairies. Le PLUi devrait entrer en vigueur en 2020. Jusqu'à cette date, les documents d'urbanisme des communes continuent de s'appliquer.

Plus de renseignements auprès du service Urbanisme de la CABA (www.caba.fr/plui - 04 71 46 86 30).



Tournoi futsal GVA



Soirée cabaret pour le m

Carnaval APE



Marché printemps



La s'es à Reilhac



Sortie moto pour AMIGAU



Le Tilleul Reilhacois fé



lo



Rando amicale des Prés Verts



Cuisson du pain au four de Reilhaguet



*passé
en 2016*



Les Amis de Broussette



s 10 avec l'ADAPEI



Fête de l'école juin 2016

Des passionnés à REILHAC

M. et M^{me} MOISSINAC



Berthe et Jean Claude MOISSINAC ont une passion commune pour les oiseaux exotiques et canaris depuis dix ans maintenant. On peut même dire que c'est une histoire de famille. En effet, si Jean Claude est aujourd'hui Président du « **Club Aurillacois de Canaris et Exotiques** », Edith et Jean Michel, ses enfants, partagent cette même passion et sont aussi membres du bureau.

C'est dans leur maison de Reilhac qu'ils m'ont reçu et fait découvrir leur univers ; les nombreuses volières en extérieur ou en intérieur où ils élèvent des oiseaux au plumage magnifique et coloré.

En effet, ils possèdent tous les deux leur numéro personnel d'éleveur amateur et passionné qui leur permet d'avoir des bagues correspondantes pour l'identification des oiseaux, leur traçabilité dans le cadre des expositions, bourses, et concours mais aussi malheureusement en cas de vol car certains spécimens ont une valeur marchande reconnue.

Cette passion des oiseaux est très prenante, me ra-

conte Berthe, et nécessite une présence quotidienne pour la nourriture, l'eau, les soins, la surveillance...

Et que dire des oiseaux « élevés dans la main » !! C'est comme élever son bébé ; il faut les nourrir toutes les 3 heures, jour et nuit au début.

Cette méthode d'élevage a pour but de les sociabiliser car, sinon, ils seraient sauvages voire agressifs suivant les espèces. C'est entre 10 à 15 jours après la naissance qu'il faut les isoler du nid et des parents et que commence alors le travail de nourriture des oisillons, à la seringue. Ensuite, ils sont placés sous une lampe qui diffuse une chaleur de 37° nécessaire et indispensable à leur survie.

C'est avec 3 plumes, prélevées sur le croupion, qu'une analyse en laboratoire permet de déterminer le sexe de l'oiseau.

Actuellement, M^{me} MOISSINAC élève un perroquet du Gabon qui a trois mois et mange des noix, des snackies, des légumes et une préparation plus liquide qu'elle lui donne à la seringue.

Quel plaisir de voir alors l'oiseau, devenu adulte, sortir de sa cage et se poser sur votre épaule en vous témoignant une marque d'affection !!

Je tiens à vous remercier pour la confiance que vous m'avez accordée et pour votre passion que vous m'avez fait partager.



Michel MALROUX

Michel MALROUX, retraité, est un cycliste émérite depuis plus de 40 ans (il a parcouru plus de 7000 km cette année) et grand amateur de randonnée pédestre tout comme son épouse Raymonde. Mais, Michel, sa passion de toujours, c'est le travail du bois et pas n'importe quel bois !!!

En effet, toutes ses créations sont réalisées à partir de matériaux de récupération tels que palettes usagées, croûtes de hêtre, mais aussi

branches d'arbres séchées, bois flotté qu'il récupère au cours de ses balades sur les bords des barrages ou les berges des rivières.



Et ce n'est pas tout car, Michel, lors de ses visites chez sa fille dans le Finistère, arpente les plages de l'océan atlantique à la recherche de matériaux divers, polis par les flots, qui lui serviront pour la décoration finale de ses réalisations.

C'est dans son atelier aménagé au sous-sol de sa maison qu'il peut maintenant laisser libre cours à son imagination et créer ainsi, après

Des passionnés à REILHAC



des heures de travail et en fonction des formes et aspects des bois, tel un coffret à bonbons, un bouquet de fleurs, un porte-crayons, un nid et bien d'autres réalisations encore.

Michel a exposé, pour la première fois, cette année à la médiathèque de JUSSAC. Ce qui lui a permis de se faire connaître et de montrer ses réalisations.

Il a créé sa propre association « LES 3 R » pour Récupération, Réflexion et Réalisation (quelle parfaite illustration !) afin d'être en conformité avec la législation et pouvoir ainsi participer aux différentes manifestations à REILHAC et dans les communes environnantes

comme, cette année, le marché de printemps, le mélomélo de Noël, le marché de SAINT-SIMON, LABROUSSE....

Si vous possédez des palettes de bois et si vous souhaitez vous en débarrasser alors, n'hésitez pas à contacter Michel car il est intéressé.

Michel MALROUX, 3 impasse de Messac
Tel 04 71 63 74 81.

Merci Michel pour m'avoir fait partagé ta passion, pour ton accueil et ta confiance.



Michelle CANCHES



Michelle CANCHES a une passion qui a débuté alors qu'elle était toute petite. Cette passion, c'est le tricotage. C'est auprès de sa grand-mère qu'elle a appris à tenir les aiguilles et réaliser sa première paire de gants.

Depuis, Michelle exerce avec talent et de ses mains de fée, elle crée, au gré de son imagination, des petits chaussons, des petites souris, des chapeaux, des brassières, des doudous et bien d'autres choses encore toutes aussi jolies et colorées.

Michelle fait partie de l'Association Paroissiale et donne de son temps aux autres.

C'est ainsi que tous les jeudis, elle intervient à l'EHPAD des Prés Verts pour partager sa passion du tricotage avec quelques résidentes. Ces moments permettent aussi d'échanger sur les sujets de la vie d'antan, les veillées au coin du feu pendant les hivers rigoureux... Mais aussi les événements quotidiens d'un monde qui a bien changé.

Ces instants de partage, très appréciés et attendus, égayent le quotidien de tous.

Pour ses réalisations, Michelle récupère de la laine et anime ses ateliers de tricotage pour le plus grand plaisir des pensionnaires.

Toutes ses créations, Michelle les offre à l'Amicale des Prés Verts et

le fruit de ses ventes au personnel, aux familles, mais aussi aux personnes extérieures permet aux aînés de bénéficier de sorties et d'animations supplémentaires. Merci Michelle pour votre générosité, votre partage et bien sur votre passion.

Simon Bouldoyré

Si vous aussi, vous avez une passion et souhaitez nous la faire partager, contactez la Mairie au 04 71 63 00 63 et nous vous ferons un petit article dans le prochain numéro.

Centre Communal d'Actions Sociales

Président : Jean-Pierre PICARD, Maire.

Membres élus : Ginette APCHIN - Christiane SOUBRIER - Simon BOULDOYRÉ - Jean-Claude LACOSTE

Membres nommés par arrêté municipal : Marie-Jo LABERTRANDIE - Eliane BLANC - Sylvie DEGOUL et Yvette BERGERON.

Son rôle est :

- d'apporter son soutien aux personnes pouvant vivre un moment difficile
- De participer à des aides ponctuelles aux enfants dans leur scolarité, dans les voyages scolaires pour aider des familles disposant d'un faible quotient familial.
- De créer un lien avec les personnes âgées de la commune pour rompre un peu leur solitude en leur apportant à certains moments de l'année un peu de convivialité.

Le budget du CCAS est un budget annexe qui a pour principale recette, le versement d'une subvention du budget communal. Il intervient au niveau des aides financières après instruction des dossiers par l'assistante sociale : Madame FILIQUIER Isabelle. 04 71 46 99 63.

Adhésion de la commune :

A l'Epicerie Sociale (A.B.C) :

La commune adhère à l'EPICERIE SOCIALE qui est une association loi 1901 créée en 1999 par le CCAS d'Aurillac, la Banque Alimentaire, le Secours Catholique, le Secours Populaire et la Société Saint-Vincent de Paul.

EPICERIE SOCIALE

ABC (Accueil Boutique Conseil)

14, rue Méallet de Cours - Aurillac

Tél. 04 71 63 68 96

Au Secours Populaire :

La commune adhère également à l'association SECOURS POPULAIRE.

vestimentaire, de l'accès et du maintien dans le logement, de l'accès aux soins, de l'insertion socioprofessionnelle, de l'accès à la culture et plus généralement de l'accès aux droits pour tous..

SECOURS POPULAIRE

14, rue Meallet de Cours
Aurillac

Tél. 04 71 43 67 63



Aux Restos du Cœur :

Outre l'aide alimentaire, l'association apporte également une aide à la réinsertion, afin d'éviter les situations d'exclusion totale. Dans le Cantal, 7 centres sont ouverts. Pour Aurillac, s'adresser :

8, rue des Princes
au 04 71 48 85 64.

LES RESTOS DU CŒUR

8, rue du Prince - Aurillac

Tél. 04 71 48 85 64



Au CLIC. (Centre Local d'Information et de Coordination).

Les objectifs : Améliorer l'information pour les personnes âgées, les retraités et leur entourage concernant le maintien à domicile, de promouvoir et de coordonner les aides et services qui peuvent contribuer à améliorer leurs conditions de vie.

Le CLIC met en relation l'ensemble des intervenants pour le maintien à domicile. Cette coordination permet de faciliter la résolution des situations complexes et/ou urgentes grâce à des interventions de proximité.

Pour tout renseignement : S'adresser au CCAS d'Aurillac

5, rue Eloy Chapsal

04 71 62 88 95

ou par mail ccas-clic@mairie-aurillac.fr

Transport CABA :

Le règlement relatif à la tarification sociale des transports intitulé Cab'Avantage évolue vers un dispositif de tarification dite « Solidaire ». L'instruction est toujours assurée par la commune sur la base d'une instruction tous les 6 mois. Le nouveau règlement prévoit une réduction du titre mensuel qui varie selon les ressources. Le critère de ressources retenu est le Revenu Fiscal de Référence figurant sur l'avis d'imposition ou de non-imposition avec prise en compte de l'ensemble des revenus du foyer.

Pour les personnes vivant seules, un coefficient diviseur complémentaire de 1.5 est appliqué au revenu fiscal de référence.

Pour tout renseignement, n'hésiter à vous adresser à la mairie au 04 71 63 00 63.

Centre Communal d'Actions Sociales

Les moments forts de l'année :

ACTIONS EN DIRECTION DES AINÉS

Repas des Aînés :



Comme le veut la tradition maintenant, le repas des aînés s'est déroulé le 6 mars. Cette journée conviviale réunit chaque année les personnes âgées de plus de 65 ans et inscrites sur la liste électorale de la commune. Cette journée organisée à l'initiative du CCAS, sous l'égide de Monsieur le Maire permet aux personnes âgées de se retrouver pour passer un bon moment, après un repas confectionné par l'équipe du CCAS et un pas de danse orchestré par nos deux musiciens reilhacois. Merci à eux, à toute l'équipe du CCAS et à Monsieur le Maire.

La fête des Mères :

La traditionnelle rose a été distribuée à toutes les mamans de la commune par les membres du CCAS, le 29 mai.



Les Colis de Noël :

Le 17 décembre, toujours à pied d'œuvre, l'équipe du CCAS a arpenté les rues et hameaux de la commune pour rendre visite à nos aînés en leur offrant un colis de friandises ou une boîte de chocolat pour les personnes en établissement.

Ce colis est distribué aux personnes de plus de 70 ans, inscrites sur la liste électorale de la commune et résidant sur la commune.



L'action Sociale du service Départemental de l'ONAC du Cantal :

Ce service est à la disposition des ressortissants de l'ONAC pour les renseigner et les orienter dans les démarches administratives, qu'il s'agisse des droits spécifiques aux anciens combattants et victimes de guerre ou des réglementations sociales de droit commun.

Aide matérielle, subventions, participations financières (pour aide-ménagère, APA...) participation aux frais de maintien à domicile (portage des repas, téléassistance, transport à la demande..., à l'amélioration de l'habitat...)

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter le service départemental de l'ONAC du Cantal

Rue de l'Olmet BP 10726

15007 AURILLAC CEDEX

04.71.46.83.90 ou 06.64.45.77.64.

Centre social Vallée de l'Authre



L'année 2016 fut très riche pour notre structure tant au niveau des rencontres, des actions réalisées, des événements partagés que des travaux engagés.

Les 10 ans

En effet, à l'occasion des 10 ans du Centre Social, nous avons eu l'immense plaisir de rassembler des bénévoles, des adhérents à JUSSAC, des membres fondateurs de la structure, des financeurs et des acteurs de notre Territoire.

De nouveaux locaux administratifs pour 2017

Suite à l'appel lancé lors de l'Assemblée Générale de juin 2015, les Maires de nos sept communes se sont mobilisés rapidement et ont avancé sur le projet de nouveaux locaux, en effet la structure qui comptait en 2004 2 salariés compte actuellement 17 salariés (dont plusieurs contrats partagés avec des associations locales) et les bureaux situés à Reilhac ne nous permettent malheureusement plus un accueil répondant aux objectifs de la structure.

Le site retenu est celui de Naucelles (décision collective des 7 communes). A ce jour nous pouvons espérer le départ des travaux d'ici la fin de l'année 2017. Les locaux seront des locaux purement administratifs : le centre social de la vallée de l'Authre est un centre social hors les murs, sa particularité est d'animer l'ensemble du territoire. La réalisation des locaux n'est pas une centralisation de l'activité mais un confort pour l'accueil des adhérents et le travail de l'équipe.

Le projet social

Pendant plusieurs mois, des personnes du Conseil d'Administration se sont retrouvées pour échanger et réfléchir à la construction du projet social 2016-2019.

Parmi les axes d'orientation choisis je retiendrai « développer le lien social » dans sa vraie valeur, afin qu'il garde tout son sens sur notre Territoire où nous avons la volonté de recenser la parole des habitants en nous rendant au plus près d'eux et en proposant des temps d'échange, de débat et de nouveaux lieux de rencontre.

La participation des habitants est le fondement de l'organisation des centres sociaux. Les équipements de proximité tels que les centres sociaux doivent se situer au plus près des habitants dans les quartiers et sur les territoires ruraux. L'implication, l'engagement et la participa-



Centre social Vallée de l'Authre



tion des habitants à la gestion d'un centre social sont un des enjeux essentiels des structures.

C'est au sein des collectifs et des groupes de travail spécifiques que se traduisent cette participation et cet engagement. Chacun à son niveau, en fonction de ses disponibilités, compétences et centres d'intérêts contribue à l'action du centre social. C'est au côté d'une équipe de professionnels que se construisent les projets mis en œuvre.

Le centre social doit s'appuyer sur le pouvoir d'agir des habitants afin de créer une synergie sur un territoire.

Dans notre projet la notion d'aménagement de territoire et de développement local est prégnante.

Le développement local est un processus volontaire : il s'agit d'une dynamique et les habitants de l'ensemble des communes participent à cette dynamique.

Concernant l'ensemble de nos activités des informations sont mises à disposition sur le site du centre social et disponible auprès des secrétaires de mairie des 7 communes.

<http://csiva.fr/>

Horaires d'accueil du centre social :

LUNDI de 8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h 00 à 17 h 00

MARDI de 8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h 00 à 17 h 00

JEUDI de 8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h 00 à 17 h 00

VENDREDI de 8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h 00 à 17 h 00

centre.social.vallee.authre@wanadoo.fr

La présidente, Christine MARTIAL
Tel 0471472410



Fleurs & Sentiments
Votre fleuriste jour après jour

11, avenue de la République
15000 AURILLAC - Tél.: 04 71 64 60 00

100 avenue Charles de Gaulle
15000 AURILLAC - Tél.: 04 71 48 36 56

Cairré Montplain
48 avenue du Lioran 15100 Saint-Flour
Téli.: 04 71 20 88 54

5 boulevard Pasteur - 63500 ISSOIRE
Téli.: 04 73 54 96 92

Vie associative



A QUI S'ADRESSER ?

A.P.E.

Co-Présidents : Mme COUBETERGUE Nelly - 06.87.38.08.10 et M. PALAT Laurent 06.86.72.26.65

AGV REILHAC

Présidente : Mme SOUBRIER Christiane - 04.71.47.22.39

UNION SPORTIVE DE LA VALLEE DE L'AUTHRE (USVA)

Co-Présidents : MM. BESSON Frédéric et LEYBROS Serge
04.71.49.75.15 et 04.71.47.27.85

COMITE DES FETES

Co-Présidents : MM. FOUR Serge et LABERTRANDIE Maurice
06.27.77.30.95 ou 04.71.47.23.62

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

Président : M. PEYRAT Louis - 04.71.47.23.41

GROUPEMENT DE LA VALLEE DE L'AUTHRE (jeunes)

Co-Président : MM. BOUYGE Christian et GAUTHIER Fabrice
04.71.47.26.30 et 04.71.47.26.02

LE TILLEUL REILHACOIS

Président : M. LARION Jean-Michel - 04.71.47.26.48

A.C.C.A

Président : M. PICARD Jean-Pierre - 04.71.47.21.36

AMICALE DES GUIDONS AURILLACOIS (AMIGAU)

Président : M. GOUBERT Jean - 06.78.37.45.61

CLUB CANIN CANTALIEN

Président : M. DANCIE - 06.79.97.79.68

LES AMIS DE BROUSSETTE

Président : M. FONTANILLE Thierry - 04.71.47.21.27

ASSOCIATION DES ANCIENS D'ALGERIE

Président : M. PEYRAT Roger - 04.71.46.65.45

ASSOCIATION POUR LE DON DU SANG

Présidente : Mme SOUBRIER Christiane - 04.71.47.22.39

AMICALE DES PRES VERTS

Présidente : Mme MEYNIEL Roselyne - 04.71.46.24.40

RETRAITE SPORTIVE DE LA VALLÉE DE L' AUTHRE

Président : Antoine SENAUD - mail : antoine.senaud @orange.fr

NATATION PASSION

Président : Laurent SCHMUTZ - Tél 04.71.47.21.41

HBCNRJ (HAND BALL CLUB NAUCELLES REILHAC JUSSAC)

Président : Marc TOUZY - Tel 04.71.48.95.82 ou 06.87.21.04.54

LES VERGERS DE LA VALLEE DE L'AUTHRE

Président : Marcel MIJOULE - Tel 04.71.46.63.40

Autour des Associations



Comme chaque année, les représentants d'associations se sont retrouvés pour planifier les manifestations pour l'année à venir, sur invitation de Monsieur le Maire Jean-Pierre PICARD et l'Adjoint à l'animation Maurice LABERTRANDIE.

Ce fût l'occasion pour chaque association de présenter le bilan de l'année écoulée et les perspectives pour la nouvelle saison en proposant les manifestations pour l'année 2017. (voir calendrier page 10).



La réunion terminée, Monsieur le Maire invitait l'assemblée à se retrouver à la salle polyvalente pour partager un moment convivial et amical autour d'un buffet servi par Jean Marc Molina, traiteur à Jussac. Ce moment partagé avec les présidents et membres actifs de chaque association, du Conseil Municipal, du Personnel Communal fut l'occasion de réunir et de remercier à nouveau toutes ces forces vives de la commune.

Fier du tissu associatif de la commune ; « Croyez bien que je suis particulièrement fier et honoré de m'adresser à vous pour saluer votre engagement au service des Reilhacois », Monsieur le Maire rappelait l'importance du droit d'association, de la lutte acharnée pour la reconnaissance de cette liberté fondamentale et le devoir de dignité de cet héritage, valeur respectée par les associations Reilhacoises.

« Le temps que vous consacrez chaque jour, chaque semaine, au développement de l'intérêt collectif, c'est autant de liens, d'énergies et de richesses supplémentaires insufflés à notre commune. En tant que Maire, je tiens à ce que cette richesse soit valorisée et soutenue ». Après avoir rappelé l'importance du tissu associatif, Monsieur le Maire confirmait le soutien de la commune dans le respect de l'indépendance. Il rappelait l'aide apportée aux associations par le biais de subventions, par la mise à disposition gratuite des salles pour activités et réunions, l'appui technique avec le personnel qu'il remerciait à l'occasion.



Le mot de l'adjoint à l'animation :

Invités par la municipalité, les bénévoles passent à table !!!

« C'est tout un honneur pour moi de présider au côté de notre Maire, cette chaleureuse manifestation, placée sous le signe du bénévolat.

Même si tout n'est pas parfait, l'équipe municipale est à l'écoute pour apporter le meilleur soutien possible à la réussite de chaque association.

Ces dernières années, je rappellerai l'amélioration des installations sportives pour les footballeurs, le magnifique espace pour les pétanqueurs du tilleul Reilhacois.

2016 a vu la rénovation de la salle polyvalente, avec idées et économies. D'autres investissements, comme le renouvellement des tables et l'amélioration des installations sont également prévues .

Aujourd'hui, l'ordre du jour est tout simplement « MERCI A VOUS TOUS, BENEVOLES REILHACOIS ».

Cette soirée que vous méritez pleinement, nous l'avons reportée à plusieurs reprises mais cette fois-ci, c'est la bonne ! Aussi, je vous souhaite de passer un agréable moment avec vos élus. A vous tous, indispensables : bénévoles, passionnés de tous âges qui participez tout au long de l'année au bien vivre de notre petit village ; des amis de Broussette et leur journée annuelle très conviviale avec les habitants de Brousse... à la fête du pain à Reilhaguet, ce qui prouve bien qu'il y a une animation dans toute la commune. C'est toute une satisfaction pour nous, élus, et pour notre population, d'habiter et de vivre dans une commune particulièrement attractive et dynamique grâce aux bénévoles.

Vous êtes ce deuxième rayon de soleil qui illumine été comme hiver notre village.

Au passage, je mentionnerai la parfaite connaissance et organisation de nos employés communaux à chaque manifestation.

Force est de constater qu'effectivement, à Reilhac, les associations sont choyées et que cela va durer dans le temps... je l'espère.

A tous ces présidents, dignes d'estime, devenus des personnes importantes, avec de plus en plus de responsabilités dans ce monde compliqué : BRAVO FELICITATIONS ET MERCI.

Pour terminer, je ne citerai personne mais certains mériteraient bien plus que des éloges considérant leur ancienneté dans leur boutique Reilhacoise »...

Maurice LABERTRANDIE.

Comité des fêtes :

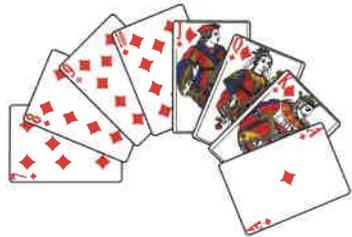
Une équipe pour un village en fête !

Pas de trêve pour le Comité des Fêtes. Tout le monde s'est retrouvé pour la traditionnelle galette le 12 janvier 2016. Puis préparation de la fête patronale.

Entre-temps, le concours de belote réunissait 32 équipes.

Bravo aux deux premières équipes qui sont reparties avec les 4 jambons mais aussi les suivantes récompensées par des lots de vaillies, jusqu'aux dernières qui ont également eu une lot.

Le 22 mai, organisation du marché de printemps place du bourg. Vide-grenier, marché de pays, vente de pains cuit au four de



Mois d'août

Et voilà le mois d'août avec la plus grande manifestation du comité : la fête de notre village. Et il faut bien l'avouer, avec une petite inquiétude en raison des normes de sécurité imposées par le gouvernement à une semaine de la manifestation. A ce propos, il faut remercier Monsieur le Maire, la municipalité toujours présente au côté du comité des fêtes sans oublier Laurent BEGUET pour sa disponibilité.

Dès le vendredi, l'organisation du concours de pétanque réservé aux habitants de REILHAC réunissait 58 équipes.

Samedi, pour le concours de pétanque ouvert à tous, 118 équipes ont participé sous un beau soleil. Merci à Jean-Michel LARION et Patrice BERTRAND pour la tenue du graphique.

Parallèlement, se déroulaient deux courses cyclistes. La première : les juniors dans le cadre de la semaine cantalienne et la seconde : le challenge JO FAUGERE organisées par l'ACVA. Les coureurs empruntaient le circuit tracé via le lotissement rue des alouettes, la cité des landes, la rue du bois des violettes et l'avenue de la liberté, sous les applaudissements des habitants venus encourager leurs fans.

Des jeux étaient organisés pour le plus grand plaisir des enfants et des parents. Merci pour leur participation.



Reilhaguet, avec une animation musicale assurée par les cabrettes et accordéons des burons de Pailherols.

La restauration sur place assurée par des membres du comité réunissait une centaine de convives malgré le mauvais temps.



Samedi soir, CABARET DU SOLEIL animait le début de la soirée avec un public venu nombreux apprécier le spectacle et participer également.

Cette soirée s'est terminée par une grande soirée disco avec AUDIO MUSIC LIGHT.

Après un sommeil très court, les membres du comité ont abordé le dernier jour de la fête, chargé en animation, sous la bonne humeur.



Dès 9 h 00, vide-grenier, vente de pâtisseries préparées par l'APE installés, la journée s'est poursuivie avec le dépôt de gerbe au monument aux morts par Monsieur le Maire Jean-Pierre PICARD accompagné de Monsieur BRUNO FAURE, Conseiller



Départemental, d'élus et de membres du comité des fêtes.

Le traditionnel vin d'honneur offert par la municipalité de REILHAC et accompagné par les



trompes de chasse BIEN-ALLÉ ST GE-RAUD, la vente d'enveloppes toute gagnantes et une tombola, ont clôturé cette matinée.

Merci à Pascal et Sylvie GAMEL pour le casse croute offert au comité des fêtes.

L'après-midi devant un public nombreux les Digitales Ytra-coises ont présenté leur spectacle avant le concours de vélo fleuris auquel ont participé 21 enfants. Merci à eux ainsi qu'aux parents pour leur participation.

Un petit regret tout de même, les promenades en calèche et le défilé depuis la résidence les prés verts qui ont été annulés en raison des normes de sécurité.



La soirée s'est poursuivie par le repas champêtre où 300 personnes ont été servies. Et pour finir, une foule immense s'est massée sur la place du bourg pour assister au spectacle de Patrice PERICARD et au feu d'artifice qui fut cette année encore très brillant.



Remerciements aux habitants pour leur accueil et leur générosité. Merci aux sponsors.

Après des vacances bien méritées, l'équipe a fait sa rentrée pour préparer son assemblée générale, un concours de belote et le méli mélo de Noël.



Vie associative

Assemblée générale



L'assemblée générale a donc eu lieu le 4 novembre en présence des membres du comité des fêtes, de Monsieur le Maire, de Monsieur le Conseiller Départemental, de fidèles des manifestations organisées par le Comité des fêtes.

Après un bilan moral des manifestations par le président Serge FOUR, place au bilan financier présenté par la trésorière Chantal JUILLARD. Maurice LABERTRANDIE, adjoint à l'animation, Bruno FAURE, Conseiller Départemental, et Jean-Pierre PICARD, Maire de REILHAC, remerciaient l'équipe du Comité des Fêtes pour son dynamisme et son dévouement à la commune de REILHAC et lui assuraient, chacun leur tour, leur soutien pour les futures manifestations.

Le président Serge FOUR remerciait à nouveau membres du comité des fêtes pour leur travail, leur soutien tout au long de l'année sans oublier leur contribution, cette année, à l'aménagement du local du Comité qui a connu un rafraîchissement avec une dextérité sans faille, du pinceau et du rouleau surtout ! Tout ceci sous la houlette de Maurice LABERTRANDIE remercié pour son aide tout au long de l'année et qui pour l'occasion, s'était improvisé chef des travaux. Il a dû faire preuve d'indulgence ce jour-là entre les éclats de peinture et autres, mais, avec le savoir-faire et le savoir être qu'on lui connaît, a permis la réception des travaux le soir même ! Merci Maurice ! Merci à la municipalité pour avoir participé à ces travaux.

Comme de coutume, l'Assemblée Générale s'est clôturée par un apéritif dinatoire, après le traditionnel échange de cadeaux. Cette année, ont été récompensés Cathy SERIEYS et Rémi FREYSSINIER qui ont souhaité cesser leurs fonctions au sein du comité des fêtes. Merci à tous les deux pour leur participation durant toutes ces années. Sandrine BEGUET et Maurice LABERTRANDIE ont également été récompensés ainsi que Laurent BEGUET, pour son aide et sa disponibilité tout au long de l'année pendant et hors temps de travail.

Merci également à Serge BEGUET, Francis VERNET, Ginette APCHIN, Yan LACOSTE pour leur aide sans oublier notre photographe, André FREYSSINIER pour sa présence assidue à nos manifestations.

Re-belote : le 25 novembre

40 équipes présentes ce soir-là. Bravo à Madeleine et Marcel, équipe improvisée pour la soirée qui a gagné les jambons. Merci à tous les participants pour leur présence.



Méli-mélo

Et l'année se terminait avec le samedi 17 décembre 2016.

La nuit tombée, c'était le moment d'illuminer la crèche, décorée par les membres du Comité des Fêtes, et de tirer un petit feu d'artifice pour faire patienter les enfants avant l'arrivée du Père Noël cette année en Tricke et Harley. Merci à Greg et à Alain pour leur participation.



La soirée s'est terminée par un repas, préparé et servi par les membres du Comité des Fêtes, et qui a rassemblé 110 convives. Le cabaret de Sylvie animait la soirée avec ses chansons populaires et ses costumes associés. Merci à toute l'équipe ainsi qu'à Marie Jo et Ginette pour la préparation du repas.



Si vous souhaitez rejoindre le comité des fêtes, faites le savoir auprès d'un responsable, vous serez les bienvenus. Cela représente quelques réunions dans l'année (12 en 2016) et une participation les jours J.

A bientôt.

Le bureau :

Serge FOUR et Maurice LABERTRANDIE, co-présidents.

Chantal JUILLARD, trésorière

Daniel BLANDIN, secrétaire

Michel BOIREAU, secrétaire adjoint.

Membres : Maurice APCHIN, Simon BOULDOYRE, Laurent LIGONIE et Sandrine BEGUET.

Association pour le don de sang bénévole de la Vallée de l'Authre (Crandelles-Jussac-Laroquevieille-Marmanhac-Naucelles- Reilhac-Teissières de Cornet-Freix-Anglard)



« Je donne mon sang, je sauve des vies ! »

Cette année, encore, les bénévoles ont donné de leur temps pour promouvoir le don de sang, et partager leur engagement éthique et citoyen.

Anonymat, Volontariat, Bénévolat et Gratuité

Le don de sang :

- L'EFS (Etablissement Français du Sang) : assure la collecte (inscription, entretien médical, prélèvement).
- Les Bénévoles de l'ADSB s'occupent de la promotion, la signalétique, la préparation de la salle et de la collation
 - A Jussac, la collation est préparée et servie par les Bénévoles
 - A Naucelles, l'EFS assure la collation
 - A Crandelles, merci aux Membres de Crandelles Animation qui préparent et servent la collation.

Pour rappel, on peut donner son sang de 18 à 70 ans.

Par an :

- 4 dons chez les femmes
- 6 dons chez les hommes

On peut également lors d'une collecte se renseigner sur le don de moelle osseuse et don d'organe.

La vie associative :

- 4 collectes à Jussac : - le 15/02/2016 - le 25/04/2016 - le 30/08/2016 - le 29/11/2016 ;
- 3 collectes à Naucelles : - le 10/05/2016 - le 17/08/2016 - le 27/12/2016 ;
- 2 collectes à Crandelles : - le 26/04/2016 - le 04/10/2016.

• Début janvier : Des ballons d'entraînement ont été offerts aux jeunes joueuses et joueurs de foot du GVA.

• Le 12 juin : L'ADSB a participé à la rando de l'amicale des Prés Verts (EHPAD de Reilhac).

• Le 25 juin ; Des ballons 'Don de Sang' se sont envolés dans le ciel de Reilhac lors de la Fêtes de l'Ecole - Merci à l'APE.

• Le 1^{er} octobre : Rando à Naucelles, 80 personnes ont marché pour la bonne cause, malgré un temps incertain.

Des viennoiseries offertes par l'Ecole de Boulangerie d'Aurillac attendaient le retour des Marcheurs.



- Le 5 février 2016 a eu lieu l'Assemblée Générale en présence du Docteur Corinne MOMPEYSSIN médecin de l'EFS, d'Albert VINAS Président de l'UD 15, de Janine NOAILLES de l'UD 15, et des Représentants des Mairies.

Bilan moral et financier sont présentés et votés.

3 démissions et 3 entrées au Conseil d'Administration

Le Docteur MOMPEYSSIN rappelle quelques chiffres :

Hausse de 9 % de dons de sang total dans le Cantal en 2015
Importance de l'inscription sur le fichier de donneurs de moelle osseuse.

Et termine son propos :

« Le sang est une ressource renouvelable et irremplaçable ».

Albert VINAS remercie les Bénévoles et insiste sur leur rôle pour recruter et fidéliser les Donneurs et sur le partenariat avec d'autres associations.

30 diplômes sont remis dont 2 pour 60 dons pour les femmes et 100 pour les hommes.

Le pot d'amitié offert par la Municipalité de Jussac suivi d'un cocktail dînatoire a clos la soirée.

Merci aux Donneurs, Bénévoles, Municipalités, aux Présidents et Membres des Associations pour leur soutien.

Le bureau :

Présidente : Christiane SOUBRIER

Vices-Présidents : - Eliane ROUX

- Geneviève CALVET

- Christian GASTON

Trésorier : Fabrice KANNENGEISSER

Trésorière Adjointe : Juliette LAPOUBLE

Secrétaire : Ginette APCHIN

Secrétaire Adjointe : Yvette ROLLAND

Calendrier collectes 2017 :

JUSSAC : Lundi 27 février - Mardi 9 mai - Lundi 28 août - Mardi 28 novembre

NAUCELLES : Lundi 24 avril - Mardi 29 août - Mardi 26 décembre

CRANDELLES : Mardi 6 juin - Mardi 5 décembre

Prochaine Assemblée Générale : Vendredi 10 février 2017 à 18 h 30 à Naucelles.

Association des Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre de Naucelles et Reilhac

L'association est affiliée à l'Union Fédérale des Anciens Combattants, ainsi qu'à la Fédération des Combattants et Prisonniers de Guerre tant sur le plan national que départemental.

Les principales activités de l'association sont le 8 mai et le 11 novembre, où nous invitons les autorités des deux communes ainsi que la population et les enfants des écoles à participer à ces célébrations afin de saluer la mémoire de nos soldats et victimes de guerre morts pour la patrie.

A chacune de ces deux manifestations, après le dépôt de la gerbe de fleurs au monument, il revient au Maire de la commune, et au Président des Anciens Combattants, de lire les messages du Ministre des Armées et le message de l'Union Française des Associations de Combattants et Victimes de Guerre, puis l'appel aux Morts (enfants de la commune morts pour la France), une minute de silence est observée en leur mémoire, puis c'est la Marseillaise qui clôturera ce moment du souvenir.

Le 8 Mai 2016, après les cérémonies aux Monuments aux Morts des deux communes et la messe à Jussac nous nous sommes retrouvés, anciens combattants et sympathisants, au restaurant



« Le Prado » en compagnie de Messieurs les Maires des deux communes qui nous ont fait l'honneur d'accepter notre invitation pour un moment passé en toute amitié. Puis le repas s'est terminé sur un air

d'accordéon. MERCI AUX MUSICIENS Louis Peyrat et Pierre Calvet. C'est à cette occasion que Monsieur le Maire de REILHAC et Louis PEYRAT Président de l'association, ont remis l'insigne et le diplôme de portedrapeau à Pierre CALVET.



C'est le 28 mai 2016 que nous avons commémoré le centenaire de la bataille de Verdun 1916 par un rassemblement aux monuments aux morts des deux communes, avec un message lu par Monsieur le Maire, l'appel aux morts, la minute de silence et la Marseillaise.

Le 11 novembre, date de la fin de la Première Guerre Mondiale. A 10 h 15 avait lieu le rassemblement au monument aux morts de NAUCELLES en présence de M. le Maire. Dépôt de gerbe suivi des formalités habituelles et, pour la première fois, nous avons chanté la Marseillaise à haute voix. Merci à tous.

A 11 h 00 la messe avait lieu à Jussac ; puis à 12 h 00, le rassem-

blement au monument aux morts de REILHAC en présence de M. le Maire pour le dépôt de gerbe suivi des formalités habituelles.

A 12 h 30 c'est au restaurant scolaire de REILHAC, où nous avait conviés Monsieur le Maire



pour le repas de l'amitié, que nous avons été accueillis par Chantal et Cathy l'excellente cuisinière afin de déguster un succu-

lent civet de chevreuil (faut dire que notre Maire est chasseur). Le repas nous a été servi avec sourire et gentillesse par Christiane, Ginette et Chantal sans oublier le cordon bleu Cathy. Nous les remercions vivement. Un air d'accordéon et de cabrette, offert par Louis PEYRAT et Pierre CALVET, a clôturé ce bon moment passé en toute convivialité. Merci Monsieur le Maire.



Le mardi 15 décembre nous avons à nouveau commémoré la cérémonie du 11 novembre à la Maison de retraite « les Prés Verts » en présence de Madame GRANGEAN, Présidente de l'Office National des Anciens Combattants (L'ONAC), Monsieur le Maire, le président, les deux portedrapeaux, quelques anciens combattants, Monsieur le Directeur de la maison de retraite, le personnel et quelques résidents. Un vin d'honneur nous a été offert, et nous avons pu trinquer avec le personnel et les résidents. Merci Monsieur le directeur, et un grand merci à Madame Nelly GRANGEAN.



Ce moment nous a permis de retrouver monsieur AMBLARD qui depuis un an est résident à la maison de retraite. A Noël, un colis sera attribué aux anciens combattants et aux veuves de guerre afin de marquer les fêtes de fin d'année.

Le Président, Louis PEYRAT

Composition du Bureau

Président	M. PEYRAT Louis
Vice-président	M. TEULIERE René
Secrétaire-trésorier	M. BRUEL NOËL
Porte-drapeaux	M. RAOUX Jean
	M. CALVET Pierre

Le Groupement de la Vallée de l'Authre, un rôle social pour nos villages autour d'un projet ambitieux...



Après une saison 2015/2016 pleine d'espoir où notre école de foot (des U6/U7 aux U18) fut brillante tant en championnat du district qu'au travers des différents tournois (tournoi de Pâques de Belbex par exemple que nous avons remporté dans les 3 catégories représentées) avec à la clé la création d'une équipe féminine (projet muri de longue date...), nous l'avons clôturée lors de l'Assemblée Générale fin juin à JUSSAC.

Notre club, avec un budget d'environ 47000 €, finit avec un déficit maîtrisé et financé. Tous les joueurs ont reçu, début 2016, un coupe-vent et nous avons été obligés de modifier le CAE de Yohann ALRIVIE (notre salarié) en un CDD suite à des restrictions d'aides alliées aux emplois. Cet emploi est reconduit pour 2016/2017 sous la forme d'un CDD de 10 heures/semaine. Nos moyens financiers ne nous permettant pas d'aller au-delà...

A la reprise de la nouvelle saison 2016/2017, nous notons une légère hausse du nombre de licenciés (environ 160 joueurs) avec un effectif féminin de plus en plus important d'une vingtaine de joueuses. Nous sommes donc représentés dans tous les championnats et catégories du District de Football du Cantal avec pour



la 1^{ère} fois, 2 équipes U15 engagées à 11 suite à une entente avec le club de Belbex (5 joueurs U15 en provenance de celui-ci).

Fin septembre, notre école de foot a signé un partenariat avec le club phare auvergnat, le Clermont Foot 63 ; Cette signature nous est apparue comme à une évidence ; ce club comptant dans les rangs de son équipe professionnelle Julien LAPORTE, un jeune joueur Marmahacois ayant foulé les pelouses de tous les terrains de la vallée.

Notre association s'est aussi engagée dans une démarche de labellisation afin de valider les efforts entrepris depuis quelques saisons autour de différents projets sportifs, éducatifs et sociaux pour lesquels chacun d'entre nous peut trouver une motivation à venir nous rejoindre. N'oublions pas que notre Groupement se doit d'être un lieu de rencontres conviviales autour d'un sport populaire où chacun peut avoir sa place...

Notons qu'à l'heure où nous écrivons, notre équipe U18 participera au championnat de promotion de la Ligue d'Auvergne au début de l'année 2017; ayant fini 1^{er} de la poule « Elite » lors de la 1^{ère} phase. Nourrissons quelques espoirs dans d'autres catégories... Une évolution des règlements en U13, U15 et U18 nous permettant de monter au niveau supérieur 2 fois par an !

Quelques repères du GVA :

Co-présidents : Fabrice GAUTHIER et Christian BOUYGE (Naucelles)

Trésorier : Patrice BERTHUIT (Naucelles)

Trésorier adjoint : Laurent LAPIE (Freix Anglards)

Secrétaire : Patrice GARRY (Jussac)

Coordinateur Sportif : Yohann ALRIVIE (Jussac), Tél. 06 83 86 68 46

Adressons de chaleureux remerciements à tous nos éducateurs bénévoles (une vingtaine de personnes) qui prennent sur leur temps de loisirs pour encadrer toutes nos jeunes joueurs plusieurs fois par semaine. Soulignons leur engagement sachant que la plupart d'entre eux participeront à des formations organisées par le District de Football du Cantal afin de répondre au mieux aux attentes de nos footballeurs et gage de qualité pour notre association !

Remercions aussi toutes les communes de la Vallée de l'Authre pour leurs aides tant financières que matérielles. Un grand MERCI à la commune de REILHAC pour sa mobilisation à faire vivre le football à travers notre club et pour l'entretien de toutes les infrastructures nécessaires à la pratique de notre sport favori !

Le bureau du GVA, ses éducateurs et tous les joueurs s'associent pour présenter tous leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2017.



Vie associative

Amicale des Parents d'Elèves



Comme chaque année, les démarches de l'Association des Parents d'Elèves, (APE), ont permis aux enfants de participer à de nombreuses activités scolaires et extrascolaires.

L'équipe de l'APE se compose de 15 membres, sans compter les conjoints très présents également, qui s'activent bénévolement pour collecter un maximum de fonds dans le but :

- de financer tout ou partie des activités, culturelles, sportives et ludiques dans le cadre scolaire ;
- de faire bénéficier à tous les enfants de l'école de ces activités ;
- de proposer des activités extra scolaires pour les enfants
- de participer à l'animation et à la vie du village.

Cette année les enfants ont bénéficié, dans le cadre scolaire :

- **Les sorties piscine** : cette année les séances pour les classes de GS au CM2 ont eu lieu avec l'intervention de deux maîtres-nageurs pris en charge par l'APE et des subventions de la mairie pour le transport.
- **Les sorties cinéma** : divers courts-métrages adaptés selon les niveaux.
- Les enfants se sont rendus au **cross** à Jussac
- Le **Noël des enfants** est marqué par le traditionnel repas organisé par la mairie, un spectacle à la salle polyvalente et bien sûr la venue du Père Noël avec des cadeaux collectifs pour l'école et un livre par enfant offert par l'APE.
- En fin d'année scolaire, tous les enfants ont pu faire une sortie. Les plus grands 2 jours à Conques avec des ateliers très appréciés, de la grande section au CE2, les enfants ont eu



l'occasion d'aller en Corrèze au Musée du chocolat et au jardin de l'imaginaire. Enfin les plus petits sont allés à la rencontre des daims à Junhac.

- L'année scolaire s'est achevée par sa traditionnelle **fête de l'école**. L'occasion pour les enfants de faire découvrir à leurs familles les chants qu'ils avaient pu apprendre au cours de l'année dans le cadre de l'atelier chorale. Une maquilleuse financée par l'APE était présente. La journée s'est clôturée autour d'un repas convivial animé par une disco-mobile.
- L'APE a profité de cette occasion pour saluer Simone LEYBROS qui a durant de longues années choyé les enfants à l'école. Nous lui souhaitons une belle retraite.

Pour financer ces différentes sorties et activités, l'Association des Parents d'Elèves de l'école de Reilhac organise également plusieurs manifestations réparties sur toute l'année :

- En novembre nous avons sollicité les enfants et leurs familles afin de **vendre des chocolats de Noël**.





- Le **quine** annuel s'est déroulé fin janvier. Cet événement reste un moment de convivialité entre les enfants, les familles et les Reilhacois, le tout dans une ambiance chaleureuse.

- Le **carnaval** a été renouvelé cette année en mars. Un samedi ensoleillé qui a permis aux nombreux enfants déguisés de défiler dans les rues du bourg de Reilhac. Cette journée avait été préparé en amont avec l'aide du Centre social de la Vallée de l'Authre et notamment dans le cadre des TAP. En fin d'après-midi, l'homme de paille a brûlé pour laisser place au printemps. Les enfants ont pu partager un goûter offert par l'APE avant de danser jusqu'au bout de la nuit... Les parents ont partagé un repas préparé par les membres de l'APE.



- Le **soleil** était au rendez-vous également pour la **vente annuelle du muguet** où les habitants réservent toujours un très bon accueil aux bénévoles de l'APE.
- Enfin, les membres de l'APE et les parents d'élèves ont confectionné des pâtisseries (tartes aux pommes, fraises,

chocolat...), afin de les vendre lors de la **fête patronale**. Toutes les pâtisseries ont été vendues ! Ce fût un moment convivial de partage avec le comité des fêtes.

Une nouvelle fois un grand merci !

A la municipalité pour son soutien financier et matériel, aux enseignants pour leur implication, aux parents, aux Reilhacois, aux agents communaux, ainsi qu'aux membres actifs qui donnent beaucoup de leur temps pour faire vivre l'association et de ce fait **l'école de nos enfants**.

L'**Assemblée Générale**, pour l'année 2016-2017, s'est déroulée le 20 septembre 2016. Isabelle MARTIN a souhaité quitter le bureau et prendre un peu de recul en restant membre active. Marie PUNA est la nouvelle arrivée au bureau. Merci à Isabelle et bienvenu à Marie.

Vous pouvez nous laisser vos idées sur le mail de l'association : **ape.reilhac15@gmail.com**

Composition du nouveau bureau 2016-2017 :

Co-présidents : Nelly COUBETERGUE
Laurent PALAT

Trésorières : Mélina LAFON
Pascale MARTIN

Secrétaires : Patricia CHAYLA
Marie PUNA

Membres actifs : Monsieur Bernard LAVESSIERE notre président d'honneur, Sophie TOURAILLE, Séverine MAURIOS, Sandrine FABREGUES, Claire MAS, Emilie COMPIGNE, Julien SALLES, Claire RODRIGUES, Isabelle MARTIN, Marie-Hélène SERONIE, Aurélie DABERTRAND

En espérant toujours et encore une mobilisation massive des parents...

A très bientôt, le Bureau.



Vie associative



Siège social : 8 rue des Aubépines 15250 REILHAC
Adresse Mail : cantal.amigau@gmail.com

L'Assemblée générale s'est déroulée le 23 avril 2016, avec la venue d'un nouvel adhérent Aurillacois : M. FRANCON René, notre club compte 12 membres.

Le bureau reste inchangé

Goubert Jean : Président - Reilhac - tel : 06 78 37 45 61
Jean-Jacques Maffre : Secrétaire - Aurillac - tel : 06 74 07 72 50
Anthony Chastel : Trésorier - Maurs - tel : 06 31 59 62 22
Membres : Orgue Daniel : Arpajon ; Goubert Benoit : Vézac ;
Faucher J.-Pierre : Aurillac ; Goubert Vincent : Malheserbe 45 ;
Fournié J.-Pierre : Arpajon ; Degueule Daniel : Cassiès Ayrens ;
Tardivel Patrick : Beaulieu 19 ; Demaison J.-Louis : Sansac de
Marmiesse ; Francon René : Aurillac.

Toute l'équipe, de l'amicale des guidons du bassin Aurillacois, tient à remercier la Municipalité, pour l'aide financière qu'elle lui apporte, sans oublier l'aide technique pour son dévouement.



Nos sorties 2016 :

- **8 mai 2016** : notre sortie cyclos et motos 125 cm³
17 participants sous cette belle journée ensoleillée
Départ Reilhac 9 h 30, Freix d'Anglard, St-Cernin, Marze, Vieillespèze, Tournemire, Girgol, Cotrone, repas midi restaurant Mme CASSAN yoyo à Marmahac ; retour l'après-midi par Vercuères, La Croix de Cheule, St-Jean de Done, Aurillac, Naucelles Reilhac où la soirée s'est terminée par le pot de l'amitié. Ballade de 89 km.
- **5 juin 2016** : Notre sortie moto
19 inscriptions soit 15 motos au départ de la ballade de 120 km. Reilhac, Aurillac, le Puy Mary, Salers, St-Martin Valmeroux le midi (Le Ptit Bistro où un succulent repas nous a été servi). Retour par Besse, St-Illide, le Belair, Renhac, Brousses, Naucelle, Reilhac.
Journée radieuse sous un beau soleil et un paysage superbe.
- **Le 12 juin 2016**, départ de Montsalvy à découverte du paysage Aveyronnais organisé par la DYNAMO CANTALIENNE, toujours avec le beau temps.
- **Le 26 juin 2016** : ballade organisée par les Restos du Cœur.



3 sorties proposées : St-Flour - Aurillac ; Ydes - Aurillac ; Maurs - Aurillac.

Voitures et motos anciennes étaient conviées à cette journée. 7 membres Amigau prenaient le départ à Maurs : virée à la découverte du patrimoine cantalien, ballade de 100 km à effectuer dans la matinée.

Une cinquantaine de véhicules anciens partait de Maurs, 2 membres Amigau en voiture de collection et 5 pilotes Amigau en moto.

Parking du Prisme, le midi, arrivée des participants 3 sorties : Maurs, St-Flour et Ydes ; repas servi à tous, halle de Lescudilier, après-midi expo auto et motos anciennes, bourse d'échange, concours d'élégance, remise de prix.

Les dates du club Amigau pour 2017

- **Le dimanche 7 mai à REILHAC** : expo motos et autos anciennes, miniatures, bourse d'échange de pièces. Restauration sur place, buvette.
- **Le dimanche 4 juin**, le club AMIGAU organise sa sortie moto inter club.
- **Le 2 juillet** : sortie pique-nique réservée au club.

S'il y a de la demande : Possibilité d'organiser sortie cyclo, (ouvert à tout le monde, il suffit d'avoir une mobylette assurée, peu importe l'année ! et de s'inscrire.

Renseignements par tél : 06 78 37 45 61.



Gymnastique Volontaire



Le sport, c'est la vie !

Une nouvelle année sportive a débuté mi-septembre. Chacun à sa manière, enfant, adulte, senior, recherche : bien-être, partage, convivialité, gestion du stress, préserver son capital équilibre et mémoire.

45 personnes dont 12 enfants (3-6 ans) sont licenciées au club affilié à la fédération française d'éducation physique et gymnastique volontaire.

3 animatrices diplômées animent des cours variés :

- Pour les adultes : Ghislaine et Adeline (1 fois par mois) : cardio, circuit training, step, renforcement musculaire, stretching.
- Pour les seniors : Ghislaine : gym douce, mémoire, équilibre, cardio, stretching, travail en atelier, Pilates.
- Pour les enfants : Audrey assure le cours jusqu'au retour de Céline (congé maternité) début janvier aidée par 2 licenciées bénévoles : jeux collectifs, parcours, habileté, éveil.



• Le 31/01/16 : le thé dansant animé par Yannick Leybros a connu un beau succès. Une soupe au fromage agrémentée de pâtisseries a agréablement terminé la soirée.

• Le 03/06/16 : l'Assemblée générale s'est tenue en présence de plusieurs élus et de nombreuses adhérentes. Bilan moral et financier ont été présentés et votés, suivis des projets et questions diverses. La soirée s'est poursuivie autour du repas de fin d'année.

En juin, un goûter a été offert aux enfants.

Comme chaque année, Noël a été fêté dans chaque section : repas pour les grands, gâteaux et friandises pour les petits.



Merci aux licenciés, aux sympathisants, à la municipalité pour son soutien, au conseil départemental et au Crédit Agricole.

Aujourd'hui, je vais au club :

Horaire des cours : seniors mardi de 10 h 30 à 11 h 30.
enfants jeudi de 16 h 45 à 17 h 45
adultes jeudi de 20 h à 21 h.

Bureau : Présidente : Christiane Soubrier
Vice-présidente : Nathalie Brousse
Trésorière : Patricia Daulhac
Trésorière adjointe : Juliette Lapouble
Secrétaire : Odette Montergous
Secrétaire adjointe : Michèle Alric



Anciens combattants AFN Assemblée générale 19 mars 2016



L'assemblée Générale des anciens Combattants AFN de la Vallée de l'Authre s'est déroulée à Crandelles le 19 mars 2016 à la salle Polyvalente en présence de M. Vidal Maire de la commune. Le Président, Roger Peyrat, absent pour raison de santé était remplacé par Noël Bruel qui, après avoir remercié les personnalités, présente le rapport d'activité qui reste sensiblement le même que celui de 2015 : d'abord perpétuer le devoir de mémoire. Il énumère les principales actions : visite aux malades hospitalisés, visite aux épouses des camarades décédés surtout dans le cadre des difficultés auxquelles elles ont dû faire face, ainsi qu'aux démarches diverses, parfois financières.

Il souligne qu'en 1990 les anciens étaient au nombre de 220 et aujourd'hui en 2016 : 140. Pour l'année 2015 on compte 7 anciens décédés.

La composition du nouveau bureau reste inchangée Roger Peyrat Président, Pierre Belaubre trésorier, Danielle Allayrangue secrétaire, plus un membre responsable par commune. Mme Madeleine Canche reste responsable des affaires sociales. Au total le comité de gestion comprend douze membres.



Les anciens combattants de la vallée de l'Authre englobe 7 communes : Laroquevielle, Marmahac, Jussac, Reilhac, Naucelles, Crandelles et Teissière de Cornet. Les Assemblées générales sont organisées chaque année dans une commune différente.

Pour poursuivre l'ordre du jour le Président donne la parole à Mme Canche responsable du social, qui donne différentes informations sur les droits des anciens combattants et de leurs veuves et comment formuler les demandes nécessaires pour les faire aboutir. Après énumération de diverses aides, elle informe que tout cela se retrouve dans le journal départemental « Les anciens d'Algérie » ou le journal national que reçoivent tous les co-

tisants. Chaque adhérent peut aussi se rapprocher du président du Comité ou de Mme Canche. Il est décidé de changer les horaires de l'AG 10 heures au lieu de 9.

Puis, vient le tour du rapport de trésorerie exposé par Pierre Belaubre qui n'appelle pas de remarques particulières ; les finances étant saines. Il rappelle les diverses dépenses : aides sociales, colis, gerbes de fleurs, participation aux manifestations pour le fonctionnement du club ou aides exceptionnelles etc.

Les deux rapports sont votés à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé il est demandé à l'ensemble de l'assistance de se rendre à l'église pour la messe maintenant devenue traditionnelle et ensuite aux monuments aux morts pour



le dépôt de la gerbe de fleurs du comité et celle de la commune de Crandelles par le Maire M. Vidal.

Après le dépôt de la gerbe, le Maire donnait

lecture du message du Ministre des Anciens Combattants suivi par celui de l'Office des anciens combattants lu par Madame ALLAYRANGUE et l'appel, par leurs noms, des morts dans le département par Noël Bruel.

La Marseillaise clôturait cette manifestation.

Les 80 participants se rendaient à la salle Polyvalente où mijotait un très bon repas.

Hélas, le petit air d'accordéon que le



Président Roger Payrat, musicien à certaines heures, avait l'habitude de nous faire entendre en fin de repas n'a pas eu lieu, car son état de santé ne lui a pas permis d'être parmi nous, souhaits de prompt guérison.



Pour le bureau, le Président Roger Peyrat et André Freyssinier

USVA



Cette saison 2015-2016 restera, très certainement, marquée d'une pierre blanche après le superbe parcours réalisé en Coupe du Cantal par notre équipe fanion et son final apothéose remportant ce trophée tant convoité le 19 juin 2016. Lorsqu'on connaît l'engouement de notre Club pour cette compétition et l'effervescence qu'elle suscite auprès de nos joueurs, supporters, sympathisants et partenaires de l'USVA, ce fut une belle et grande réussite en clôture de la saison passée.

Ce fut sûrement le paradoxe de la saison dernière après une inter saison bien mouvementée. L'ensemble des composantes de notre club a su réagir de manière positive avec un effectif joueurs largement renouvelé et bien rajeuni, Côté coaching, le staff technique mis en place a bien fonctionné avec un duo formé de Julien Sol et Yohann Alrivie pour la formation 1, Frédéric Lafon pour l'équipe 2 et Patrice Garry pour la formation 3. Leur total investissement dans la gestion sportive et relationnelle leur a permis de fédérer un groupe de 52 licenciés, Le classement de nos trois formations s'est bien rétabli au printemps dernier ce qui a permis de terminer nos divers championnats de manière satisfaisante. Les vraies valeurs de notre Club parmi lesquelles celles de solidarité et d'ambition sportive ont été retrouvées ce qui n'exclut en rien la convivialité au sein du Club.

Les deux coprésidents Fred Besson et Serge Leybros peuvent être satisfaits du rôle accompli par l'ensemble de l'équipe dirigeante sur ces 10 mois de compétition. Chacun a œuvré de manière satisfaisante avec en point d'orgue le travail réalisé par les responsables bénévoles de l'entretien des trois stades et de leurs abords. Après une étude diagnostic réalisée sur l'analyse des sols le programme établi a été mis en place, épandage de la chaux en décembre, carottage et sablage puis réensemencement en mai dernier et enfin désherbant sélectif à l'automne. Ces diverses réalisations, avec l'appui des services techniques de nos trois municipalités, et renouvelées chaque saison devraient permettre d'améliorer sensiblement la qualité de l'ensemble de nos pelouses.

Lors de notre Assemblée Générale de juin dernier notre trésorière, Brigitte Landes, s'est réjouie de pouvoir présenter un bilan financier exemplaire. Pour la deuxième saison consé-



utive un solde positif s'est dégagé sur un budget global de 70 000 €, Elle tenait à remercier partenaires privés, municipalités respectives, partenaires institutionnels ainsi que les populations de nos trois territoires, Jussac, Marmanhac et Reilhac, pour leur soutien indéfectible à notre Club.

Notre club senior porte des efforts constants sur la formation des jeunes. Son appui technique, matériel et financier auprès du GVA (Groupement de la Vallée de l'Authre) traduit sa volonté affichée de pérenniser le club à un excellent niveau régional au sein de la Ligue d'Auvergne de football. Le très bon fonctionnement de ce Groupement composé de 120 joueurs avec un grand nombre d'éducateurs diplômés est un gage de réussite et porteur d'avenir.

Avant d'en terminer il est toujours agréable d'observer que notre club est fort bien reconnu par les instances de notre Football régional et départemental. Lors de notre Assemblée Générale quatre de nos dirigeants ont en effet été distingués ; notre coprésident Frédéric Besson s'est vu remettre la médaille de Bronze de la Ligue d'Auvergne, notre secrétaire Ludovic Canches celle du District du Cantal, l'un de nos dirigeants André Vermande également par son action de référent arbitre et enfin le coach de notre club Yohann Alrivie récompensé dans sa fonction d'éducateur diplômé .

Ces quelques lignes sur ce bulletin municipal nous offrent l'opportunité de remercier comme il se doit les élus de nos trois municipalités et l'ensemble de notre groupe de partenaires, artisans, commerçants et sociétés privées pour leur soutien inconditionnel à l'Union Sportive de la Vallée de l'Authre.



Equipe 1 vainqueur de la Coupe du Cantal face au FC, Ally-Mauriac



Les coprésidents de l'USVA et du GVA brandissant la Coupe du Cantal.

Tilleul Reilhacois



Cette saison 2016 l'effectif de notre club compte 113 licenciés à savoir 85 pour la section pétanque et 28 pour la section sport adapté. La parité est presque respectée avec 29 % représentant la gente féminine.

Notre club compte aussi un arbitre départemental : Jean-Claude Vedrenne. Merci à lui car il arbitre nos manifestations gracieusement et est présent quand il nous faut un coup de main. Merci.

L'année 2016 fut bien remplie. Nous avons participé aux divers championnats et coupes. En championnats des clubs 4 équipes engagées : 1 en « plus de 55 ans » qui se maintient en première division après avoir parcouru tout le département du cantal ; 2 en championnat promotion sénior avec pour résultat une seconde place de sa poule et pour l'autre une quatrième. Nos meilleurs résultats sont, comme d'habitude, à créditer pour nos féminines. Elles finissent deuxième de poules. Le 25 septembre elles se rendent à Riom-ès-Montagne ; en demi-finale leurs sont opposées les Massiacoises premières de l'autre poule. Elles gagnent cette rencontre qui leur ouvre les portes de la finale contre l'équipe de Ydes ou, après une lutte acharnée, elles perdent sur la dernière triplette 13 à 12. Comme en 2015 elles terminent vice-championnes du Cantal. Bravo à elles.

Pour la coupe du Cantal 2 équipes engagées sans résultat marquant.

Cette année 2016 a vu la naissance de notre section sport adapté. Pour cette première, un titre de champion et vice-

champion d'Auvergne nous ont ouvert les portes des championnats des FRANCE à Epinal le 3, 4 et 5 juin. Nous nous y sommes rendus avec 2 joueurs des CAT d'Anjoigny de Saint-Cernin et 2 joueurs de l'établissement Bos D'Amis de Saint-Illide. Ils sortent de poules et perdent en trente-deuxième de finale ; un très beau parcours.



A Reilhac tout au long de cette saison, nous avons organisé différentes manifestations. Comme chaque année, début février, nos traditionnels tripoux chez Sylvie et Pascal GAMEL ; puis notre concours au boulodrome communautaire d'Aurillac pour le trophée Jo FAUGERE et Daniel DELORT où 49 triplettes s'étaient engagées. En avril, une rencontre championnat des clubs de sport adapté.

Le 5 juin, une première sur nos magnifiques installations, une finale du championnat départemental en doublettes mixtes où 128 joueuses et joueurs s'étaient donnés rendez-vous à 9 heures.

Après des parties très disputées, vers minuit, une doublette du club voisin de Naucelles fut sacrée championne du Cantal. Tout le monde nous a félicités pour nos installations et notre organisation.

Les beaux jours arrivants, nos traditionnels concours du vendredi soir purent débiter avec une moyenne de 40 doublettes par concours.

Le mois de juillet a vu le dixième anniversaire de notre rencontre avec les E.S.A.T. de l'A.D.A.P.E.I. du Cantal. Cette journée, qui a réuni 28 triplettes dans la joie et la bonne humeur et sous un soleil estival, se termina par un repas de fête avec 2 cochons à la broche et un magnifique gâteau d'anniversaire fêtant ces 10 ans d'amitié entre notre club et l'A.D.A.P.E.I. du Cantal.

On a pu noter la présence de M. Vincent DESCOEUR, Président du Conseil Départemental, qui est venu disputer quelques parties avec nous. Lors de cette journée, pour marquer d'avantage les liens qui nous unissent, les E.S.A.T d'Aurillac nous ont offert un magnifique Tilleul symbole de notre club.

Ce magnifique arbre, qui trône maintenant à l'entrée de notre terrain, fut planté symboliquement le jour de la Sainte Catherine lors d'une manifestation où la direction de l'A.D.A.P.E.I.





nous avait conviés ainsi que la municipalité de Reilhac. Un repas nous fut offert dans leur établissement puis, une visite de leurs ateliers clôturait cette journée très appréciée des participants.



Le 30 octobre, les troisièmes « 10 Heures E.LECLERC » se sont déroulées au boulodrome de Tronquière à Aurillac réunissant 48 triplettes féminines de tous les départements limitrophes. Ce semi-marathon féminin est, à ce jour, la seule compétition réservée aux féminines qui se déroule dans le Cantal.



Une nouvelle saison a commencé. Déjà 20 nouveaux licenciés venant des clubs de Naucelles, Aurillac, Belbex, Siran nous ont rejoints pour partager les valeurs que notre club a mis en place depuis de nombreuses années.

Pour 2017 le Comité du Cantal nous a confié une nouvelle finale de championnat le dimanche 1^{er} mai. Les 32 triplettes promotions s'affronteront pour le titre de champion du Cantal, sésame pour les championnats de France.

Nous profitons de cet espace pour remercier notre commune tant pour son aide financière que matérielle, les employés municipaux Laurent, Hervé et Chantal, le Conseil Départemental, la CABA, le Crédit Agricole, Groupama ainsi que les commerçants et artisans. Un grand merci à nos 2 sponsors institutionnels que sont le super marché E.LECLERC à Aurillac et le magasin de trophée et tenues ANCOOR à Laroquebrou.

Cette saison notre club a été récompensé lors du congrès départemental. Notre président et vice-président se sont vus remettre : pour Jean-Michel LARION la médaille d'or de la fédération Française de pétanque et pour Laurent VALADE



celle de bronze. Ces distinctions venant récompenser le travail fait pour intégrer des personnes handicapées au sein d'un club ordinaire.

Notre club souhaiterait, pour 2017, mettre en place une école de pétanque sur notre commune pour les catégories de 8 ans à 18 ans. Le club prenant à sa charge le coût de la licence et l'assurance. L'encadrement serait assuré par un moniteur BF2 du club et 6 licenciés initiateurs. L'entraînement aurait lieu normalement le samedi matin. Pour les personnes intéressées prendre contact avec le club : Tel : 04/71/47/26/48 ou Email : le.tilleul-reilhacois@orange.fr

Notre site internet continu :

www.petanque-reilhacoise.e-monsite.com

Pour cette nouvelle année le Président, les membres du bureau et tous les licenciés souhaitent une bonne et heureuse année 2017 à toutes les Reilhacoises et tous les Reilhacois.

A vos agendas pour 2017 :

- 08 juillet concours avec A.D.A.P.E.I.
- Les vendredis 16 et 30 juin, jeudi 13 juillet et vendredi 28 juillet, le 11 août et vendredi 1^{er} septembre, concours ouverts à tous à 20h30.
- Assemblée générale le 28 novembre.

Le bureau :

Pdt d'honneur : Picard Jean-Pierre

Pdt actif : Larion Jean-Michel

Vice-Pdt : Valade Laurent

Secrétaire : Bertrand Patrice

Secrétaire adjoint : Raffy Sophie

Trésorière : Larion Martine

Trésorier adjoint : Charbonnel Didier

Membres : Charbonnel Isabelle, Cheymol Bernadette, Cheymol Alain, Degoul Alain, Boljésic Fabrice, Noël Sébastien, Degoul Jérôme, Vedrenne Jean-Claude.



Les champions d'Auvergne sport adapté



Les vice-champions d'Auvergne sport adapté



Amicale des Prés Verts



L'amicale des Prés verts a organisé sa randonnée dans la montagne sur les pentes du Puy Chavaroché. Malgré une météo mitigée, les marcheurs ont su apprécier le parcours et le panorama. A l'arrivée un apéritif a été offert chez Mme et M. MANAS (Directeur de l'EHPAD).

Les bénéfices de cette activité vont permettre de financer des activités pour les résidents.

La terrasse de l'EHPAD

s'est vue revêtir des couleurs de l'Amérique à l'occasion du traditionnel repas des familles qui a eu lieu le dimanche 3 juillet.



Le groupe "Val Country d'Aurillac" nous a fait découvrir ses danses et a initié les résidents, les familles et le personnel.

Ce jour avait lieu la fête du pain à Reilhaguet, organisée par la Fédération de Chasse.

Le pain cuit à cette occasion a pu éveiller les papilles gustatives de nos résidents et leurs invités pour la plus grande joie du personnel.

La journée a été organisée en étroite collaboration entre la Résidence et l'Amicale des Prés Verts sans oublier l'investissement donné en amont par les résidents et le personnel.

Des Résidents dans le Sud-ouest

Des résidents de maisons de retraite de Reilhac et d'Aurillac ont effectué une longue escapade dans l'ouest des Pyrénées en septembre. Un périple entamé à Lourdes avant de fouler un coin de côte Basque et traverser les Pyrénées pour une incursion en Espagne. Ce voyage a permis aux résidents de vivre une expérience riche, de ramener des souvenirs à raconter, dans leurs résidences respectives.



Des Ateliers créatifs aux Prés Verts

Depuis janvier, Mme Canches Michelle, bénévole, égaye tous les jeudis après-midi des résidents de l'EHPAD les Prés Verts.

Les résidents participent et ont aussi l'occasion d'échanger sur beaucoup de sujets. De plus, ces objets, sont vendus et l'argent



récolté permet ainsi de proposer des sorties et des activités aux résidents.

Décoration de Noël

Cette année encore l'Amicale a pu apporter son soutien aux animations de l'EHPAD pour différentes manifestations :

- Gym avec « Siel bleu »
- Les intervenants pour les anniversaires
- La décoration tout au long de l'année
- Apporter son soutien pour le TP déplacé des élèves de cuisine et service du Lycée Cortat
- Les cadeaux de Noël des résidents
- Le voyage.



Les différentes manifestations pour récolter de l'argent

- Adhésions des familles
- Subventions des communes (mairies et conseil départemental)
- Atelier tricot
- Une pièce de théâtre
- Concours de belote
- Participation au marché de printemps
- Une randonnée
- Le vide-grenier
- Le repas des familles.



Nous tenons à remercier la commune de REILHAC ainsi que les employés communaux pour le matériel et la logistique.

Nous recherchons des bénévoles pour rejoindre notre équipe toujours motivée.

Club Canin Cantalien

“Mon chien, je l'aime et je l'éduque” pour mieux vivre avec lui et mieux l'intégrer dans la vie de tous les jours. Apprendre à votre chien à obéir à vos ordres, aussi bien pour sa sécurité que pour éviter les problèmes d'éducation. Tel est l'objectif du club canin Cantalien.



Fort de près de quarante adhérents qui ne cessent d'augmenter, le club vient de fêter ses vingt-six ans. Créé en 1990, le club est une association loi 1901 à but non lucratif qui fonctionne avec les cotisations de ses membres et l'organisation de manifestations. Le club est ouvert à tous les catégories de races, que votre animal soit ou non inscrit au LOF (Livre d'origines Françaises) Les séances d'éducation ont lieu 2 fois par semaine et durent environ 1 heure, l'apprentissage contribue à consolider la relation entre vous et votre chien et à lui faire assimiler les ordres de base : marche au pied, rappel... Le Club est habilité à faire passer le **CSAU (certificat de sociabilité et d'aptitude à l'utilisation)** et dispose également d'un terrain d'agility. A noter que le club a présenté 17 chiens au CSAU qui ont tous été reçus avec la mention “excellent” et 3 autres ont été classés dans le brevet de chien de défense.

L'année 2016 a vu certains membres du club partager ses entraînements avec le club de Thiers. Ils ont ainsi pu échanger et créer des liens. Avec l'arrivée d'un homme assistant le club s'est donné un peu plus les moyens de progresser.

Inscrit au calendrier de la société centrale canine, le concours de ring organisé fin Août a rencontré un franc suc-

cès et assis sa réputation nationale avec pour preuve le nombre de concurrents hors département. Amitiés, respect et convivialité sont les maîtres mots de cette manifestation où aiment

se retrouver les compétiteurs. La découverte pour beaucoup des produits régionaux apporte une belle image du club, de la commune et du département. En 2017, il se déroulera les 26 et 27 Août. Le ring est une épreuve méconnue et pratiquée quasi exclusivement en France. Cet éducation n'a pas pour vocation à développer l'agressivité des chiens car, en dehors des enclos, ce sont des chiens adorables et dociles ; le chien étant le reflet de son maître. A noter que le club est habilité à dispenser la formation sur l'éducation et le comportement canins des chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie.

Tous les membres du Club Canin Cantalien tiennent à remercier la municipalité, le personnel communal, les sponsors et vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2017. Bonne année, bonne santé.

Le président, A. DANCIE



Natation Passion



Le Club a démarré en Septembre 2016.

Il propose une nouvelle approche de la natation qui se veut beaucoup plus variée. Bien qu'il ne soit pas orienté compétition, il intègre la natation course (apprentissage des 4 nages), la nage avec palmes masque et tuba, l'apnée et une initiation au sauvetage aquatique. Le but est de découvrir les richesses des sports d'eau, de savoir bien nager et au final de prendre plaisir à la natation.

Le club est ouvert aux enfants et aux adultes. Le nombre de places est limité en fonction des créneaux disponibles et aussi afin d'offrir une formation de qualité à ses différents membres. Les entraînements se déroulent au Centre Aquatique d'Aurillac :

Le lundi de 19 h 00 à 20 h 00 :

- Groupe Ecole de natation : 8 enfants (moyenne d'âge 7ans).
- Groupe Perfectionnement : 7 enfants, avec différents niveaux (de 12 à 17 ans).

Le mardi de 12 h 15 à 13 h 15 :

- Groupe adultes : 4 adultes.

Vacances scolaires

- Atelier de natation : ouvert aux adultes désireux de progresser sur une ou 2 nages, ou qui veulent démarrer l'apprentissage d'une nouvelle nage.

Pour tous renseignements :

Tél : 04.71.47.21.43 (laisser un message si absence).

Mail : schmutz.laurent@wanadoo.fr

Vie associative

NRJ Hand



Après une saison 2015/2016 en convention pour certaines catégories avec le club de St-Mamet le bilan est plus que positif :

- maintien de l'équipe -18 filles en championnat de France
- accession de l'équipe 2 -18 filles en excellence régionale
- accession de l'équipe -16 filles en excellence régionale
- accession de l'équipe -14 garçons en excellence régionale

departementaux Mme Roquette et M. Faure qui répondent toujours à nos invitations ou nos demandes.

Le bureau



Aujourd'hui les 2 clubs ont élargi la convention afin de pouvoir faire jouer tous les licenciés dans diverses compétitions.

Pour le club NRJSC l'année dernière a été marquée par la 1^{ère} victoire d'une équipe en coupe d'auvergne puisque nos -13 filles ont réussi l'exploit de gagner la Coupe du Cantal et Coupe d'Auvergne devant des clubs comme le Puy ou Cournon. Bravo à elles

Le club compte 145 licenciés.

Pour la saison 2016/2017 qui s'annonce riche en émotion la commune de Saint-Cernin a décidé de réintégrer notre club.

Merci à eux et à son conseil municipal qui semble très impliqué pour que l'associatif se développe au sein de sa commune.

Enfin nous voulons remercier tous les licenciés, les parents, les sponsors, les communes Naucelles, Reilhac, Jussac, St-Cernin pour leurs soutiens ainsi que nos deux conseillers



Retraite Sportive de la Vallée de l'Authre



La Retraite sportive de la vallée de l'authre a tenu son assemblée générale le 28/09/2016 à la salle polyvalente de Jussac. Plus de 60 adhérents étaient présents, ainsi que, M. le Maire de Jussac, M. le Maire de Naucelles et Madame TRELON, représentant du CODERS.

Gérard Roussel, Président de l'association se félicite de la bonne marche du club et nous fait part de son intention de quitter la présidence. Après ces quelques paroles, Jacqueline Sininge secrétaire adjointe, donne lecture du rapport d'activités, de l'année écoulée, appuyé du diaporama réalisé par Bernard Laribe. Rapport qui nous fait ressortir une bonne participation de l'ensemble des activités. La RSVA c'est aussi la participation au téléthon, la présentation de danses dans diverses maisons de retraite, 38 randonneurs qui ont participé au voyage dans le pays basque, yoga, tir à l'arc, aquagym et marche nordique. Marie Paule Chabut, trésorière adjointe nous a présenté le rapport financier faisant apparaître une gestion

saine. Ces rapports sont approuvés à l'unanimité.

Un petit mot de remerciement à Gérard pour son dévouement et son investissement. Nous ne lui disons pas au revoir, car nous comptons sur sa présence en tant qu'animateur et pour, sa précieuse collaboration pour les futures manifestations. Nous organiserons un moment de convivialité prochainement pour témoigner notre reconnaissance à Gérard, ainsi qu'à Yvette et Maguy qui n'ont pas souhaité renouveler leur candidature.

Nous avons procédé à l'élection du nouveau bureau (13 candidats élus)

Le pot de l'amitié a clôturé cette soirée.



Composition du nouveau bureau :

A.SENAUD, Président

D. LEGUILLON – B. LARIBE, vice-présidents

M.P. LARIBE, trésorière

J.J. DELPEUCH, trésorier-adjoint

R. MALROUX - J. SININGE, Pôle secrétariat

Membres : G. BRETHOME - F. POLONAI - M. GLANDIER - M.P. CHABUT - R. PARISET - M.L. SOUBRIER

Les vergers de l'AUTRE



thre puis, lors du vide grenier de l'amicale des Prés Verts.

Président : Marcel MIJOLE 04 71 46 63 40

Secrétaire : Alain CARAYOL 06 70 29 45 54

Notre jeune association compte 66 adhérents parmi les communes de la vallée de l'Authre.

Le but de l'Association est d'apprendre à tailler, greffer et entretenir les arbres fruitiers.

Nous proposons une quinzaine de stages où les participants apprennent sur des porte-greffes mis à disposition par l'association.

Cette photo a été prise lors de l'intervention à la maison de retraite de REIL-HAC avec Michel MIJOLE et Maurice LES-CURE de l'Association des Vergers de la Vallée de l'Authre.



Vie associative

ACCA de Reilhac

La saison de chasse qui s'achève a été marquée par une météo clémente, ce qui nous a permis de profiter pleinement de belles journées automnales en compagnie de nos amis et de nos précieux auxiliaires, les chiens.

Comme tous les ans, le plan de chasse de huit chevreuils a été réalisé facilement grâce au nombre d'animaux présents sur notre commune. Chaque exploitant de Reilhac a eu sa part de ve-naison pour les remercier de nous accueillir sur notre terrain de jeu.



Cette année encore, c'est 3 000 euros de gibier de chasse qui sont venus abonder le territoire, sachant que le gibier de passage pigeons, grives, bécasses a été peu présent chez nous.

Le nombre d'adhérents reste stable avec 27 chasseurs.

Afin de participer à l'animation de la commune, l'ACCA a organisé la fête du pain à Reilhaguet le premier week-end de juillet.

Fête du pain... à Reilhaguet



L'incontournable fête du pain à Reilhaguet les 2 et 3 juillet a été orchestrée par la Société de Chasse et comme d'habitude ce fut un succès car non content d'avoir du bon pain et des tartes cuites au four banal par Gérard TILLET, tous les

participants chasseurs ou non ont dégusté un porcelet cuit à la broche préparé et surveillé par notre ami Michel JOANNY.



Vie associative



Toutes ces bonnes effluves ont réveillé notre village de Reilhaguet et attiré bon nombre de Reilhacois et je dirai même des personnes extérieures qui sont venues partager un moment de partage et de convivialité dans la bonne humeur.



Vie associative

Les Amis de Broussette



Une fois de plus, les Amis de Broussette étaient au rendez-vous ce dimanche 28 août pour le traditionnel repas champêtre.

Nous remercions Jean-Louis et Claudine, les enfants de « Fanfi », qui mettent à notre disposition le grand jardin et la maison.

Merci à la municipalité pour l'aide et le prêt du matériel ; un grand merci aussi au plus jeune bénévole, Louis Antoine, fils de Sylvie et Bernard, pour sa joie de pouvoir se rendre utile.

Faisons que la bonne humeur, l'ambiance familiale et l'ensoleillement soient les atouts, chaque année, pour partager ce moment de convivialité.

A l'année prochaine.

Le Président
Thierry FONTANILLE



Hameau de Capelle

Fête des Voisins

Le hameau de Capelle comprend 13 maisons et constitue maintenant un groupement d'habitants venus, selon leur choix, augmenter la population de REILHAC.

Pour les résidents, quoi de plus sympathique et convivial que de se réunir et mettre en place « le Repas des voisins » afin de créer des liens. C'est à l'initiative de plusieurs d'entre eux que, le 17 juin 2016, la table était dressée chez Monsieur et Madame TOURDES.

Celle-ci ayant assumé, avec le sourire, le rôle de « CORDON BLEU » et répondu par un excellent repas à la grande satisfaction de tous. Il faut signaler que tous avaient répondu à l'appel et participé avec entrain en mettant la main à la pâte, et ainsi contribué à la réussite de cette journée. Convivialité, humour et amitié devenaient le dénominateur commun de cette belle initiative.

A l'année prochaine.

Le hameau de Capelle





RENAULT
La vie, avec passion

Nouveau
Renault SCENIC et Grand SCENIC



RUDELLE FABRE - Renault AURILLAC

51, Avenue Georges Pompidou - 15000 AURILLAC - Tél. : 04.71.63.76.22

Assistance de réparation de votre pare-brise

0 800 123 321

Service & appel
gratuits



AUTO TRANSAC.FR
RÉSEAU DE VÉHICULES D'OCCASION



SAS SERGE POTEL APICC ASSAINISSEMENT



VOTRE PROFESSIONNEL HYGIÈNE ASSAINISSEMENT
Assainissement Particuliers, Industriels, Collectivités Cantaliens

3 rue du Planestiou - 15130 ARPAJON SUR CÈRE

Tél : 06.80.24.90.90

Mail : serge-potel-apicc@orange.fr



Atelier
Site-Architecture

Architecture

Décoration d'intérieur

Paysage

Laurent HOSTIER
Architecte D.P.L.G.

92 rue de Marmiesse
15000 AURILLAC
Tél : 04.71.48.78.20
Fax : 04.71.48.41.48
hostier@architecte-cantal.com



TOUT FAIRE
MATERIAUX

GAGNEZ EN SAVOIR-FAIRE

Multi Matériaux

Les Quatre-Chemins
15000 AURILLAC

Tél. 04 71 48 33 67



LIGNE &
LUMIÈRE



**Sarl GRENIER
BRICO 4**

Décoration d'extérieur

POTÉRIES - MOBILIER DE JARDIN
QUINCAILLERIE - JARDINAGE
PLOMBERIE - ÉLECTRICITÉ
FERS - TÔLES - MATÉRIAUX
GRAINS - ALIMENT BÉTAIL
ALIMENTS CHIEN ET AVICOLE

Rond point des Quatre Chemins - 15000 AURILLAC
Tél. 04 71 48 06 54 - Fax. 04 71 48 98 20



Infrastructures

Réseaux électriques HT / BT

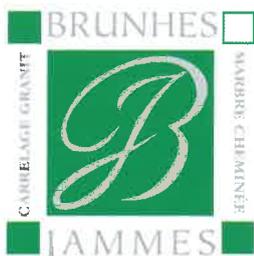
Eclairage public – Travaux neufs et maintenance

Réseaux humides

Réseau fibre optique

Agence de Mauriac

Tél. + 33 (0)4 71 68 04 11



**BRUNHES
JAMMES
S.A.S.**

à votre service depuis 1964

**CARRELAGÉ
MARBRERIE**

Mail : contact@brunhes-jammes.fr

Siège social

1, rue Jacquart - 15000 AURILLAC
Tél. 04 71 63 46 60 - Fax 04 71 64 26 97



Ligne A Reilhac

Ligne régulière qui fonctionne du lundi au vendredi scolaire

Ligne AL

(Samedi et périodes vacances)

Plus pratique et mieux adaptée

Pour faciliter tous vos déplacements, cette ligne fonctionne en service régulier entre Naucelles et Marmanhac avec des horaires mieux adaptés (Plus besoin de réserver votre transport)

Renseignements : 04 71 48 53 00

Fuel - Gazoil - Fuel Hiver

livraison de gaz a domicile

S.A.R.L.

GIBERT

Ouvert
6 jours / 7

15250 JUSSAC

Tél.: **04 71 46 65 14** Fax. répondeur : **04 71 46 69 64**



Christophe COSTES
06 07 46 33 87

**Travaux Publics
Canalisations
Locations
Transports**

Z.A. les 4 Chemins - 15250 NAUCELLES
Tél. **04 71 43 25 26** - Fax **04 71 43 25 43**



MAÇONNERIE - BÉTON ARMÉ - RÉNOVATION

SARL coopérative de production à capital variable

6, rue Carnot - ZAC de Baradel

15000 AURILLAC

Tél. 04 71 64 90 07 - Fax 04 71 63 92 23

E-mail : cantal.construction@wanadoo.fr

SARL LESMARIE



Chauffage - Sanitaire

Énergies Renouvelables

VMC- Climatisation - S.A.V.

4, Impasse Antoine FERRADOU - 15 310 SAINT CERNIN

TEL: 04 71 47 68 61 - FAX: 04 71 47 62 07

Mail: lesmarie.victor@wanadoo.fr - SIRET: 810 559 914 00017

Les Artisans et les Commerçants de votre Commune vous offrent leur service...

<p>ADARI Mustapha Plaquiste, peintre, revêtement de sols 10, rue de Lasplagnes Téléphone : 06.30.11.79.93</p>	<p>BRUEL Serge Chauffage Sanitaire 18, rue de Lestoubeyre Téléphone : 04.71.47.24.74</p>	<p>CAÏANO Philippe Rénovation en Bâtiment 3, chemin des Églantines Téléphone : 04.71.47.37.56</p>	<p>SARL CARCY Chauffage - Contrôle Entretien 2, rue de Lestoubeyre Téléphone : 04.71.47.21.57</p>
<p>CONRIÉ SARL Électricité Générale 5, rue des Cimes Téléphone : 04.71.47.25.30</p>	<p>EARL COSTES Serrurerie Lasplagnes Téléphone : 04.71.47.22.77</p>	<p>COUDERC Philippe Éleveur et commerce de chevaux 39, av. de la Liberté Téléphone : 04.71.47.24.52</p>	<p>FONTANILLE Thierry Marchand de Vins 5, rue de la Fontaine Brousse Téléphone : 04.71.47.21.27</p>
<p>CREA BOIS LAGAT Alexandre 33 Avenue de la Liberté Téléphone : 04.71.47.21.41</p>	<p>Stéphane LAUZET Consultant indépendant en nutrition 6, rue du Pré Vert Téléphone : 06.81.87.93.12</p>	<p>Joël LACOMBE Peinture - Produits décoratifs Parquet (ponçage et vitrification) Béton ciré - Sols stratifiés 3 Rue de Récoulet 15250 Reilhac Téléphone : 06.88.98.79.29</p>	<p>LAFARGE Christian Entreprise de Carrelages 2, impasse des Iris Les Landes Téléphone : 04.71.47.23.59</p>
<p>LAINSCAK Michel Chauffage - Sanitaire 2, rue de Recoulet Téléphone : 04.71.47.29.22</p>	<p>LAVEISSIERE ELAGAGE Arboriste Grimpeur Paysagiste 10, rue des Aubépines Téléphone : 06.80.18.71.88</p>	<p>Jean-François LONGUET Entretien Travaux funéraires 5 Rue du Bois des Violettes 15250 Reilhac Tél. : 06.73.66.68.36 (04.71.64.23.30)</p>	<p>LUDO PC15 Dépannage informatique à domicile Labertrandie Ludovic Lagarde Téléphone : 06.08.95.88.52</p>
<p>MAS Nicolas Maçonnerie Placoplâtre 8, Chemin des Églantines Téléphone : 06.75.79.86.87</p>	<p>MENSAH Roland Electricité générale Neuf et rénovation 2, Hameau de Lacane Téléphone : 06.37.90.97.71 04.71.47.20.13</p>	<p>Myriam Création Création de Bijoux fantaisie 9 Allée des Chênes 15250 Reilhac Téléphone : 06.31.51.71.60</p>	<p>PERRIER Pascal et ROQUES Sylvie Infirmiers - Cabinet Soins à domicile 16, rue des Orchidées Les Landes Téléphone : 04.71.47.29.32</p>
<p>PUYRAIMOND David Gestionnaire Forestier 8, rue des Granges Reilhaguet Téléphone : 04.71.64.39.60</p>	<p>ROUCHY Nadine Atelier de Coiffure 2, rue des Sources Téléphone : 04.71.47.29.07</p>	<p>SA.T.P.A. Travaux Publics Agricoles Lasplagnes Téléphone : 04.71.47.35.25</p>	<p>Sylvie et Pascal Bar - Tabac Le Bourg Téléphone : 04.71.47.20.22</p>
<p>Jean-Marc VEYRINE Services à la personne (chèque emploi-service) 9 Allée des Chênes 15250 Reilhac Tél. : 06.81.64.95.94 ou 04.71.47.28.24</p>	<p>VIARS William Rénovation de l'habitat 1, rue des Myosotis 15250 Reilhac Téléphone : 06.30.11.68.49</p>	<p>CHRIS AMENAGEMENT Christian FARGES 6, rue des Violettes Téléphone : 06.79.93.29.32</p>	<p>BF15 Service Multi travaux intérieur - extérieur Franck BEURET Rue du bois des Violettes Téléphone : 06.26.99.04.58</p>

Ce bulletin municipal est tiré à 700 exemplaires. Il a pour objet de retracer les principales actions menées dans la commune durant l'année. Il permet aussi à toutes les associations de s'exprimer et relater leurs réalisations sur le plan de l'animation et sur leur fonctionnement. Merci à tous ceux qui ont participé à la conception de ce bulletin et aux entreprises extérieures à la commune qui apportent leur aide à son financement par la publicité.

Remerciements à tous.

Le délégué à la communication : Simon BOULDOYRÉ

Nous ne connaissons peut-être pas tout le monde, alors n'hésitez pas à vous faire connaître si vous constatez un oubli. Merci.

ADRESSES UTILES

- Maison de retraite

Rue Henri Mondor - Reilhac - 04 71 46 24 40

- Centre Social Intercommunal

Mairie de Reilhac - 04 71 47 24 10

- Communauté d'Agglomération

- Eau et assainissement - 04 71 46 48 50
- Assainissement non collectif - 04 71 46 86 31
- Eau/assainissement - 04 71 46 48 60
- Déchets et tri sélectif - 04 71 46 48 50

- Déchetterie des 4 Chemins

ZA des 4 Chemins - Naucelles - 04 71 43 05 76

- Déchetterie de l'Yser

Rue de l'Yser - Aurillac - 04 71 64 51 08

- Stabus

8 rue Denis Papin - Aurillac - 04 71 64 54 55

- Médiathèque du Bassin d'Aurillac

Rue du 139° RI - Aurillac - 04 71 46 86 36

- Centre Aquatique

Rue du Dr Béraud - Aurillac - 04 71 48 26 80

- Office du tourisme

7 rue des Carmes - Aurillac - 04 71 48 46 58

- Point information Jeunesse

- Médiathèque - Aurillac : 04 71 46 86 20
- Guichet d'Accueil Etudiants PACT Cantal
9 rue Aristide Briand - Aurillac - 04 71 48 88 06

- Aéroport Aurillac-Tronquières

Ligne aérienne 04 71 63 56 98
Tour de contrôle - 04 71 64 50 00

- Pôle Emploi Assedic

9 Av du Cdt Monraisse - Aurillac - 3949

- CAF

15 rue Pierre Marty - Aurillac - 08 10 25 15 10

- CPAM

15 rue Pierre Marty - Aurillac - 3646

- UDAF

Information des familles 9 rue de la gare
Aurillac - 04 71 43 43 43

- ACART

Ass. Cantalienne Aide à la Remise au Travail et
repas à domicile
14 av des Prades - Aurillac - 04 71 48 22 69

- ADMR

Aide à Domicile en Milieu Rural
8, rue de la Gare - Aurillac - 04 71 48 66 40

- ASED (ADAVEMIC)

30 Avenue MILHAUD
15000 AURILLAC - 04 71 48 42 46

- Mission Locale

pour l'insertion Sociale
et Professionnelle des jeunes
17 place de la Paix - Aurillac - 04 71 45 60 35

- SSIAD

Service de Soins Infirmiers à Domicile
11, rue de la Coste - Aurillac - 04 71 64 16 07

- P.L.I.E

Plan Local d'insertion par l'économie
18 Place de la Paix - Aurillac 04 71 46 86 26

- Présence verte Télé-alarme

9 rue Jean de Bonnefon - Aurillac - 04 71 64 48 53

- **MDPH** (Maison départementale des personnes
Handicapées) - 3 rue Alexandre Pinard
15000 AURILLAC - 04 71 43 88 88

- CLIC

5 rue Eloy Chapsal - 15000 AURILLAC
04 71 62 88 95

- Epicerie sociale ABC

14 rue Meallet de Cours - Aurillac - 04 71 63 68 96

URGENCES : • Pompiers 18
• Gendarmerie 17
• Samu 15

Assistante sociale : Madame FILQUIER Isabelle
Permanence sur rendez-vous au Conseil
Départemental
Lundi après-midi de 14 h à 16 h 30.
Vendredi après-midi de 14 h à 16 h 30.
Tél. 04 71 46 99 63

Ruisseau La Baysse



Abreuvoir allée de Messac



Petit banc de pierre au bourg



Les côtes de Reilhaquet



Fontaine de Brousse

